



Bulletin WRM 249

Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales
Mars / Avril 2020

Les Aires Protégées alimentent les profits des entreprises et les destructions



Village Kakerekendje, Katasomwa dans le territoire de Kalehe, Est RDC. Ph: CAMV 2019

Notre Opinion : La stratégie du secteur de la conservation en temps de crise.....	2
Qui protège les aires protégées et pourquoi ?.....	5
Népal : une fausse solution pour la conservation de la région de Chure et ses impacts pour les populations forestières.....	10
Les riverains autochtones Batwa et le retour sur leurs terres ancestrales dans le Parc National de Kahuzi Biega, Est de la RD Congo	14
Indonésie : qu'est-ce qu'une Concession pour la restauration des écosystèmes ?.....	18
Brésil : La société de plantations Suzano camoufle les effets dévastateurs de ses activités derrière des allégations de « conservation ».....	23
Patriarcats dans les forêts en Inde : communautés en péril.....	28
Panamá : autres perspectives sur la « conservation ».....	33
Mozambique : Lettre pour répondre à Portucel et à l'ORAM.....	35

RECOMMANDATIONS

Conflits fonciers entre la société de plantations SOCFIN et les communautés en Sierra Leone	37
Appel international pour mettre fin à la violence contre les populations de Colombie	37
Le vol de terres est légalisé au Brésil , tandis que l'attention est focalisée sur le Covid-19.....	38
Comment les gouvernements asiatiques ont-ils réagi à la pandémie de COVID-19 ?.....	38
Un kit d'information militant face à la pandémie.....	38
Le Mouvement des travailleurs ruraux sans terre (MST) plante 1 000 arbres dans un campement de l'État du Paraná, au Brésil	39

Ce bulletin contient des articles écrits par les organisations et les personnes suivantes :

Survival International; Fédération des utilisateurs des forêts communautaires, Népal (FECOFUN); Centre d'Accompagnement des autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables, RDC (CAMV/ RD. Congo); un activiste du Brésil; Forum pour les droits des agricultrices, Inde (MAKAAM) ; Missão Tabita, Mozambique et membres du secrétariat international du WRM.

Les Aires Protégées alimentent les profits des entreprises et les destructions

Notre Opinion :

La stratégie du secteur de la conservation en temps de crise



Ph: Nareeta Martin.

Ce bulletin a été programmé bien avant le déclenchement de la pandémie de coronavirus (COVID-19). Son objectif est de mettre en évidence la nette tendance à l'expansion des aires dites protégées et de mettre en garde contre les risques que cela comporte, tant pour les forêts que pour les populations qui en dépendent. L'idée de préserver les forêts et la biodiversité est un objectif très noble. Mais alors, en quoi le modèle de conservation régissant les aires protégées existantes et les plans visant à les étendre posent-ils problème ?

[Les grandes ONG de conservation qui promeuvent l'expansion d'un modèle de « forêts sans habitat humain » sont toujours liées aux idéaux colonialistes](#) avec lesquels elles ont été fondées. La plupart d'entre elles ont conclu des alliances avec les entreprises et les gouvernements responsables de la déforestation. Ces organisations, qui mènent des campagnes de publicité coûteuses et qui présentent 2020 comme une « formidable année pour la nature », encouragent l'expansion des aires protégées malgré les preuves d'abus et de violences accompagnant ce modèle de conservation, qui sont commis contre les populations forestières (1). Au nom de la conservation, une industrie rentable a été créée.

Il était prévu que les gouvernements du monde entier adoptent fin-2020 un nouvel ensemble d'objectifs de « protection » de la biodiversité lors de la réunion de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB). Ces objectifs font partie de ce que l'on appelle l'« **Accord mondial pour la nature** » que les scientifiques ont proposé en 2017 pour compléter l'Accord de Paris sur le climat. En 2019, les partisans de cet « Accord mondial pour la nature » ont appelé à « **protéger** » la moitié de la surface de la Terre. Conformément aux demandes de plusieurs ONG conservacionnistes et de l'Union

internationale pour la conservation de la nature (UICN), le premier projet de décisions à adopter lors de la conférence de la CDB stipule (entre autres) **qu'au moins trente pour cent des océans et des terres émergées de la planète soient classées comme zones protégées ou réservées à d'autres fins de conservation d'ici 2030**. Le projet de document de la CDB comprend également une Vision 2050 pour la biodiversité avec cinq objectifs à long terme. Le premier objectif est de parvenir à une **« perte nette zéro » de la biodiversité d'ici 2030 et à une augmentation de la biodiversité d'au moins 20 % d'ici 2050** (2). Dans le même temps, les négociations de l'ONU sur le climat de cette année devaient progresser sur les objectifs nationaux visant à lutter contre les niveaux de pollution, avec une forte promotion de ce qu'on appelle les **Solutions fondées sur la nature**. Le projet de document de la CDB encourage également l'utilisation des Solutions fondées sur la nature, qui sont basées sur des mécanismes censés compenser la pollution et les destructions, et sur le « reboisement » à grande échelle.

Les réunions et documents politiques de « haut niveau » (comme les négociations de la CDB ou l'Accord de Paris sur le climat) sont basés sur des analyses biaisées de ce qui cause la perte de biodiversité et la déforestation ou de ce qui pourrait être à l'origine de ces destructions. Tout en tirant la sonnette d'alarme et en promouvant de soi-disant « solutions » - pour amener leurs bailleurs de fonds et le grand public à penser que « quelque chose est en train d'être fait » – ces mêmes acteurs et instances continuent de promouvoir et de favoriser les causes directes et sous-jacentes de déforestation et de perte de biodiversité.

Cependant, la pandémie actuelle de COVID-19 a obligé de reporter la plupart de ces réunions internationales. Des annonces commencent à circuler sur la « nécessité mondiale » d'éviter une autre pandémie du type de la pandémie actuelle, grâce à la création de nouvelles aires protégées. Cet argument s'inscrit parfaitement dans la stratégie qui était déjà dans les coulisses de la « super année pour la nature » qu'est censée être 2020. Ces appels ne sont-ils pas simplement un moyen facile de déplacer la responsabilité d'un problème qui a clairement des causes structurelles plus profondes ? L'objectif de créer « plus d'aires protégées » ne dissimule pas seulement les véritables coupables de la déforestation et de la monoculture et de l'élevage industriel, il contribue également à imposer une vision colonialiste de la conservation qui sépare la « nature » des « êtres humains ».

De nombreuses promesses ont été faites pour mettre en adéquation les activités de conservation avec les droits de l'homme ou une approche communautaire et participative (3). Cependant, au fond, l'approche – opposée à une présence humaine – des entités qui financent, promeuvent et gèrent les aires protégées n'a pas changé. Aucune des propositions visant à donner à la conservation une apparence plus favorable aux populations n'a abordé les questions fondamentales de savoir **qui contrôle les terres** dans les zones protégées ou qui décide si un emplacement est déclaré protégé et ce que cela signifie. En outre, il n'y a pas eu de réelle reconnaissance **des racines coloniales et racistes sous-jacentes sur lesquelles se fonde le modèle de conservation dominant**. De ce fait, la gestion des aires protégées continue d'être liée – directement ou indirectement – aux expulsions forcées, au harcèlement, à la violence et aux abus sexuels sur les femmes et les enfants, aux violations des droits de l'homme, à la déforestation et à la militarisation des territoires des populations forestières, et ainsi de suite.

Un accord mondial pour le profit

Les aires protégées et les activités de conservation actuelles se caractérisent également par leur contradiction directe : **elles permettent à la destruction des forêts et de la biodiversité de se poursuivre, à l'intérieur et au-delà de leurs limites.**

Des sociétés minières, par exemple, opèrent dans plusieurs prétendues aires protégées à travers le monde. Malgré les réglementations interdisant l'exploitation minière dans les aires protégées du Cambodge, des permis d'exploitation ont été accordés dans ces zones, y compris dans de vastes secteurs du parc national de Virachey. En Namibie, le gouvernement autorise l'exploration et l'extraction des minéraux dans les parcs nationaux. En Équateur, le gouvernement a ouvert environ 13 % du pays à l'exploration minière, avec de nombreuses concessions dans des zones précédemment protégées. Même les sites dits « du patrimoine mondial » sont menacés, notamment au Venezuela, au Mexique, au Pérou, en RDC, en Indonésie, en Guinée, en Côte d'Ivoire et en Afrique du Sud. La réalité est que l'exploitation forestière, l'exploitation minière, l'extraction de combustibles fossiles et la production en monoculture menées à l'échelle industrielle ont détruit des milliers et des milliers de relations et d'interdépendances complexes dans les forêts, y compris avec et entre les peuples des forêts.

Le COVID-19 n'est donc pas un événement isolé. **La pandémie n'a fait qu'aggraver la crise environnementale, climatique, sociale et économique en cours.** Alors que les gouvernements sont actuellement occupés à atténuer les pires impacts de la pandémie sur leur population et leurs systèmes de santé, ils font tout leur possible pour revenir à la « normalité » dès que possible. Mais **cette « normalité » était déjà une crise pour des millions de personnes** menacées d'expulsions, de violence, de pauvreté, de marginalisation et de destruction et, dans le même temps, le chaos climatique affectait déjà gravement les populations, les forêts et d'autres espaces de vie.

La pandémie actuelle accroît encore le risque que les gouvernements, les industries, les ONG conservationnistes et les investisseurs financiers développent leur **discours sur une expansion des aires protégées** dans le monde entier comme « **solution mondiale** » à ce qu'ils décrivent comme des crises distinctes du climat et de la biodiversité.

Ne laissons pas s'imposer des structures et des acteurs puissants qui, une fois de plus sous le couvert d'un discours de crise, sont à l'origine de la catastrophe elle-même.

L'appel à la multiplication des aires protégées ne résout ni les causes profondes des destructions ni les menaces auxquelles sont exposés les peuples autochtones et les communautés paysannes et traditionnelles du fait de ces destructions. La solidarité radicale avec les communautés confrontées à la destruction de leurs territoires nécessite des discussions qui modifient le sujet de débat lui-même. Comme le dit le militant-chercheur Larry Lohmann, quand quelqu'un demande : « Comment cette forêt doit-elle être préservée ? », il faudrait répondre par une autre question : « **Comment pouvons-nous trouver auprès des communautés les meilleurs moyens de contribuer à leurs luttes pour défendre leurs propres pratiques forestières, notamment leurs modes de vie ?** »

(1) Voir par exemple, Le WWF dans le Parc National de la Salonga en RDC: tortures, meurtres et viols collectifs, WRM Bulletin, 2019, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/le-wwf-dans-le-parc-national-de-la-salonga-en-rdc-tortures-meurtres-et-viols-collectifs/>

(2) Voir Campaign For Nature <https://www.campaignfornature.org/home> ; et CBD, Zero Draft of the Post-2020 Global Biodiversity Framework, <https://www.cbd.int/doc/c/efb0/1f84/a892b98d2982a829962b6371/wg2020-02-03-en.pdf>
 (3) Voir par exemple, Conservation International, Partnering with communities, institutions and governments, <https://www.conservation.org/about/partnering-with-communities-institutions-and-governments>

Qui protège les aires protégées et pourquoi ?



Ph: Survival International

Il semble que tout le monde soit en train de se rallier au projet du secteur de la conservation qui vise à doubler la superficie des aires protégées. Ces dernières sont censées s'étendre sur trente (voire même cinquante ?) pour cent de la planète. Il s'agit d'un chiffre arbitraire. L'important est qu'elles sont censées être la solution à la quasi-totalité des grands problèmes : la perte de biodiversité, le changement climatique, et maintenant même – incroyable mais vrai – le COVID-19 !

Ne serait-ce pas bien pratique ? Après tout, tout le monde convient que ce sont là les grands problèmes actuels, du moins pour tous ceux qui ne meurent pas de faim ou qui ne se font pas bombarder ou tirer dessus. Mais prétendre que les aires protégées sont la réponse à tout ce qui vient d'être cité est un très gros mensonge. Elles ne résoudront aucun de ces problèmes. Bien sûr, si le secteur de la conservation profère un mensonge suffisamment gros et continue de le répéter, les gens finiront par le croire.

Un des aspects tragiques du recours aux fausses solutions est que ces dernières détournent l'attention de celles qui pourraient être les vraies. Mais c'est pire que cela.

Perte de la biodiversité

Voyons tour à tour les trois problèmes que les aires protégées sont censées résoudre. La perte de biodiversité devrait être le problème le plus simple à résoudre. Après tout, si vous clôturez une grande superficie de terres et y arrêtez l'activité humaine, vous vous retrouverez sûrement avec plus de biodiversité qu'il n'y en avait au départ ?

En fait, cette idée soulève trois gros problèmes. Premièrement, ce qu'on appelle la nature sauvage est le fruit de l'imagination des Européens. C'est le mythe qui, depuis plus de deux mille ans, oppose la « civilisation » à la « nature sauvage » – les terres situées en dehors de l'empire, peuplées de barbares nomades hostiles. Ce sont les territoires que les Romains cherchaient à « domestiquer » il y a 2000 ans, principalement parce qu'ils voulaient en exploiter les ressources : esclaves, sel, étain, etc. Aujourd'hui, le secteur de la conservation dit qu'il veut que ces zones soient laissées « sauvages », mais en réalité, quelqu'un convoite toujours leurs ressources pour profiter du tourisme, de l'exploitation forestière, des plantations, voire de l'exploitation minière, auxquelles les aires protégées permettent d'accéder.

Ces zones ne sont pas « sauvages ». Depuis leur (notre) apparition sur Terre, les êtres humains n'ont cessé de manipuler les paysages. Et pourquoi pas ? En tant qu'espèce la plus intelligente sur Terre, pourquoi ne modifierions-nous pas la flore et la faune à notre guise, exactement comme de nombreuses espèces ?

Les populations humaines ont défriché les terres avec le feu, modifié l'équilibre des populations animales par la chasse, déplacé les plantes à l'échelle intercontinentale, domestiqué des animaux (d'après ce que nous en savons, le chien aurait été le premier dans ce cas) – et tout cela des dizaines de milliers d'années avant ce que nous appelons maintenant « l'agriculture ». Lorsque les cultures et l'élevage sont devenus plus importants que la chasse et la cueillette (et oubliez le conte de fées européen selon lequel l'agriculture a été « découverte » au Moyen-Orient), les changements se sont accélérés. Les pasteurs ont créé de nouvelles plaines herbeuses, leurs troupeaux ont déplacé des graines sur de vastes zones et ouvert de nouveaux espaces. Les gens ont manipulé les plantes pour produire des centaines de cultivars, qui ne pourraient survivre sans intervention humaine. Les cours d'eau ont été modifiés par de nombreux travaux de terrassement sur les flancs des collines, du brûlage saisonnier et une chasse sélective (des castors par exemple).

Les dernières recherches montrent que les grandes « étendues sauvages » de la Terre – l'Amazonie, les plaines africaines, les jungles indiennes, etc. - sont des créations humaines forgées depuis des milliers d'années. Bien sûr, cela n'a pas été reconnu par les colons européens, et ne fait toujours pas partie du discours de la conservation. Le concept de « nature sauvage » a été promu depuis les « Guerres indiennes » aux États-Unis, au cours desquelles les Amérindiens ont été chassés des parcs nationaux alors en voie de création, ce qui ne représentait en fait qu'une nouvelle étape dans leur assujettissement et la « domestication » de l'Ouest américain. Le racisme, qui était alors un élément central dans la gestation du récit de la conservation, est toujours présent aujourd'hui, même s'il est un peu caché.

L'idée selon laquelle les aires protégées assurent la protection de la biodiversité pose un deuxième problème : il y a peu de données qui démontrent qu'elles obtiennent des résultats particulièrement bons dans ce domaine. Cela est impossible de mesurer avec une précision complète (que compter exactement ?), mais les études indiquent que les terres sous gestion autochtones font un bien meilleur travail que les aires protégées. Nous constatons enfin une évidence, à savoir que 80 % de la biodiversité se trouve en territoire autochtone.

Le troisième problème est que les aires protégées peuvent en fait entraîner une perte de biodiversité. En expulsant les populations autochtones (et en oubliant le mensonge selon lequel ces expulsions appartiennent au passé, ce qui n'est pas le cas), on les empêche, alors qu'on sait qu'elles protègent la biodiversité, d'accomplir cette tâche, qu'elles accomplissent si bien depuis si longtemps, au détriment final du paysage.

Si nous voulons vraiment freiner la perte de biodiversité, la méthode la plus rapide, la moins chère et la plus éprouvée consisterait à favoriser autant de terres autochtones que possible et, dans la mesure du possible, à leur en restituer le contrôle qui leur a été volé.

Changement climatique

L'idée que les aires protégées contribueront à résoudre la crise climatique est facile à démolir, à tel point qu'il faut se demander comment quelqu'un a pu avancer une idée aussi ridicule à l'origine. En bref, si le monde produit la même pollution que maintenant, mais à partir de seulement 10 % de sa surface (ou 5 %, ou un autre chiffre quelconque), peu importe ce qui se passe dans les 30 % (ou un autre chiffre quelconque) « protégés ». L'effet sur le climat reste exactement le même. La logique est incontournable : vous pouvez clôturer la terre, mais pas le vent.

Si la combustion de combustibles fossiles est à l'origine du changement climatique, alors la solution est tout aussi simple : il faut diminuer cette combustion et oublier les fausses solutions comme les « compensations » et les « émissions nettes zéro ». Mais c'est un fantasme de penser que cela peut se produire sans réduire la consommation dans les pays riches, qui utilisent beaucoup plus d'énergie que les pays plus pauvres. Quoi qu'il arrive, cette inégalité massive et croissante doit commencer à être corrigée, pour notre bien à tous.

Multiplier le nombre d'aires protégées n'aidera pas à lutter contre le changement climatique.

COVID-19

L'idée que l'augmentation du nombre d'aires protégées permettra de prévenir ou de réduire les pandémies est nouvelle et constitue une tentative évidente d'exploiter la crise actuelle pour promouvoir le programme de « conservation-forteresse », qui n'a absolument aucun rapport avec l'épidémie. C'est un stratagème de marketing cynique.

Les coronavirus ont été découverts pour la première fois par la science il y a des décennies. Comme nous le savons tous maintenant, le COVID-19 (COronaVirus Disease, la maladie à Coronavirus de 2019) est originaire d'une espèce animale non humaine avant de se transmettre à l'homme. Nous ne connaissons pas encore l'espèce à l'origine de la maladie. Il pourrait s'agir de chauves-souris sauvages ou d'autre chose. Il y a peut-être eu un hôte intermédiaire, comme le pangolin – facilement disponibles en Chine et qui y seraient élevés – mais nous ne le savons pas non plus. Cela n'a rien de surprenant : La bactérie à l'origine de la peste (75 à 200 millions de morts) est connue, mais si les puces de rat sont généralement considérées comme moyens de transmission, celle-ci a également pu se faire en réalité d'humain à humain. La notion selon laquelle le COVID-19 est le résultat du commerce des espèces sauvages n'est pas établie et elle est probablement dénuée de sens.

Quoi qu'il en soit, l'humanité souffre sans aucun doute de maladies provenant d'autres animaux depuis que notre espèce existe. Nous avons toujours vécu en contact étroit avec des animaux. La grippe, qui précipite ou cause la mort de 290 000 à 650 000 personnes par an, provient à l'origine d'une poule de jungle via ses descendants domestiques tels que les poulets et les canards. La rougeole, qui tue environ 140 000 personnes par an, provient à l'origine de bovins domestiques. (Au moment où ces lignes sont écrites, on estime qu'environ 130 000 personnes seraient décédées du COVID-19.)

Il existe des millions de types de virus, ils sont partout, y compris à l'intérieur de nous, ils mutent et ils existent probablement depuis les premières cellules vivantes. Ils font partie de la matrice de la vie.

Augmenter le nombre d'aires protégées ne permettra en rien d'empêcher les pandémies. Au contraire, elles auront l'effet inverse en augmentant la surpopulation en poussant les gens hors de leurs terres et dans les bidonvilles urbains, qui abritent déjà environ un quart des citoyens du monde.

Quel type d'aire protégée contribuerait à résoudre ces trois problèmes ?

Les aires protégées telles qu'elles existent actuellement ne résoudraient aucun de ces problèmes et pourraient facilement en aggraver certains. Il serait cependant facile de concevoir une aire protégée qui contribuerait à protéger la biodiversité : il s'agirait simplement de protéger les droits fonciers des populations autochtones. Le problème est que, en dehors de quelques beaux discours sans conséquence, rien ne prouve que c'est ce que les partisans des aires protégées ont en tête.

À l'heure actuelle, il existe deux types d'aires protégées. Il en existe un dans les régions où les populations locales sont relativement fortes numériquement et politiquement. Aucune aire protégée ne peut y être créée si elle ne répond pas à leurs besoins. Au Royaume-Uni, par exemple, les parcs nationaux englobent des exploitations agricoles, et même la totalité de villages et de villes. Il n'y a aucune restriction à y entrer ou à y vivre. Les populations ne sont pas déplacées, car elles ont un poids politique important. L'autre type – la conservation-forteresse – est la norme en Afrique et dans certaines parties de l'Asie. C'est sur ce principe que les parcs nationaux ont été tout d'abord conçus aux États-Unis. La population locale, presque toujours autochtone, est expulsée par la force, la coercition ou la corruption. Les meilleurs gardiens de la terre, autrefois autosuffisants et avec l'empreinte carbone la plus faible de chacun d'entre nous, sont réduits à l'appauvrissement sans terre et viennent aggraver la surpopulation urbaine.

Il n'y a aucune raison de penser que le nouvel appel au doublement des aires protégées ait une quelconque autre signification. Ses partisans parlent encore essentiellement de « nature sauvage » dans des régions comme l'Afrique ou l'Asie, précisément là où vivent les populations autochtones, où la conservation-forteresse est vivante et solidement implantée, et où les gens, au moment où ces lignes sont écrites, sont expulsés de leurs terres (comme dans le bassin du Congo ou dans le cas des réserves de tigres en Inde).

Qui veut des aires protégées et pourquoi ?

Les aires protégées sont fortement encouragées par les ONG de conservation, les gouvernements et les entreprises. Les ONG veulent autant d'argent que possible pour maintenir leur domination sur une partie de plus en plus importante de la surface de la planète, qu'elles considèrent comme menacée par les populations locales. Les gouvernements détestent les personnes en autosuffisance qui sont difficiles à taxer et à contrôler et qui ont tendance à douter de la prétention de l'État à remplacer la communauté. Les grandes entreprises cherchent à avoir plus de consommateurs et à extraire plus de matières premières, souvent à partir de la « nature sauvage ». Elles ont besoin d'endroits où elles peuvent prétendre « compenser » leurs émissions de carbone et reverdir autant que possible leur image.

La conséquence en est que des milliards de dollars provenant de l'argent des contribuables sont détournés vers des aires de conservation qui ne tiennent compte d'aucun contrôle concernant le respect des droits de l'homme, qui y sont régulièrement violés. La plupart de ces projets sont gérés par des ONG, des entreprises privées à but lucratif ou les deux. Ils sont mis en place en collaboration avec les industries forestières ou extractives, la chasse aux trophées, les concessions touristiques et l'agro-industrie. Ils occupent des terres qui ont longtemps permis aux populations locales de maintenir leur mode de vie et les ont remodelées pour générer des profits

pour quelques étrangers. Dans certaines régions, il y a un chevauchement évident, par exemple, entre des concessions minières et des aires protégées. Les ONG de conservation sont, au moins en partie, contrôlées par les chefs d'entreprise qui siègent à leurs conseils d'administration, s'associent avec eux et les financent. Pourquoi s'attendre à autre chose ?

L'aire protégée de Messok Dja en République du Congo fournit un exemple de cette situation. Elle représente un coût de 24 millions USD, dont 4 millions sont administrés par le PNUD. Cette somme comprend des contributions du gouvernement du Congo et d'entreprises de tourisme, d'huile de palme et d'exploitation forestière, ainsi que de deux ONG de conservation.

L'idée de la conservation-forteresse – des aires protégées préservant les terres de la rapacité gratuite des populations locales – est un mythe colonial. C'est un conte de fées nuisible à l'environnement, enraciné dans des idées racistes et écofascistes selon lesquelles il y a des gens qui valent quelque chose et d'autres qui ne valent rien et doivent être chassés et appauvris, ou pire. Un bon nombre d'écologistes le savent, mais leurs voix sont étouffées par la peur de compromettre leur carrière ou de subir des poursuites judiciaires.

En dépouillant les populations rurales de leur mode de vie largement autosuffisant (chasse, élevage, cueillette et culture de leur propre alimentation et de leurs remèdes) et en les obligeant à rejoindre l'économie monétaire à son niveau le plus misérable, l'augmentation du nombre des aires protégées va en réalité conduire à une perte de biodiversité accrue, exacerber le changement climatique et renforcer la probabilité de pandémies, soit exactement l'inverse de ce qui est affirmé. Si les partisans de la conservation-forteresse gagnent cette bataille, il en résultera un appauvrissement supplémentaire et la famine pour des millions de personnes. Il est peu probable que les populations locales soutiennent un tel projet et, dans certaines régions, elles seront simplement amenées à reprendre leurs terres par la force. Cela signifiera la fin de ces aires protégées pour toujours.

Cela ne veut pas du tout dire que de nombreux adeptes de la conservation-forteresse et des aires protégées ne croient pas à leur gros mensonge : ils y croient. Ils s'y accrochent comme à un acte de foi aussi fermement que n'importe quel fanatique. En fin de compte, c'est aussi un désastre pour eux, car leur travail se révélera finalement contre-productif. Mais la tragédie infligée en cours de route aux populations et à la nature qu'ils détruisent est bien plus grave. Si nous nous soucions de la biodiversité et du changement climatique, il ne faut pas les laisser triompher. La biodiversité dépend de la diversité humaine. C'est l'élément fondamental qui doit être rapidement intégré à une idéologie de conservation pour l'avenir, pour notre planète et pour toute l'humanité.

*Stephen Corry, director@survivalinternational.org @stephencorrsvl
Directeur, Survival International, <https://www.survivalinternational.org/>*

Références :

Corry, S., It's time to clean ecofascism out of environmentalism, avril 2020, CounterPunch, <https://www.counterpunch.org/2020/04/02/its-time-to-clean-ecofascism-out-of-environmentalism/>
Corry, S., New deal for nature: Paying the emperor to fence the wind, février 2020, CounterPunch, <https://www.counterpunch.org/2020/02/24/new-deal-for-nature-paying-the-emperor-to-fence-the-wind/>
Corry, S., Diversity Rules Environment, décembre 2019, CounterPunch, <https://www.counterpunch.org/2019/12/20/diversity-rules-environment-ok/>

Népal : une fausse solution pour la conservation de la région de Chure et ses impacts pour les populations forestières



Campagne des groupes forestiers communautaires contre l'aire protégée centralisée par le gouvernement dans la région de Chure. Ph: FECOFUN

La région de Chure comprend les chaînes de montagnes les plus récentes du Népal et est située entre les plaines basses (Tarai Madesh) au sud et les collines moyennes (chaîne du Mahabharat) au nord. Elle s'étend sur 12,78 % du territoire national (1 896 255 hectares) et couvre 36 districts (1). Les forêts couvrent 72,37 % de cette région (1 373 743 hectares). **En raison des fortes pressions des entreprises en faveur de l'extraction de minéraux et d'autres matières premières destinés à des projets d'infrastructure, le taux de déforestation annuel est très élevé (2).** Plus de 5 millions de personnes vivent dans la région de Chure et leurs moyens de subsistance dépendent principalement de l'agriculture et des forêts communautaires.

La région de Chure est l'un des principaux bassins versants pour la conservation des eaux de surface et souterraines de la plaine et des basses terres (Tarai Madesh). Elle est également très précieuse pour sa biodiversité, sa faune et ses habitats et pour maintenir la connectivité entre les différentes aires protégées du Népal. Les peuples autochtones et les communautés locales dépendent de cette région pour leurs moyens de subsistance et d'autres utilisations bioculturelles. Néanmoins, **les activités des entreprises extractives ont conduit à une surexploitation de ces forêts et, en conséquence, à une augmentation constante du nombre de glissements de terrain et d'inondations**, ce qui a d'énormes répercussions sur les populations vivant en aval du bassin versant de Chure et sur ses terres agricoles.

La plupart des zones forestières de la région de Chure sont des forêts communautaires (environ 60 %) et relèvent de l'un des 2 837 groupes forestiers communautaires (Community Forest Groups), qui sont régis par la Loi forestière de 1993 (maintenant la Loi forestière de 2019). Les forêts restantes sont pour la plupart sous gestion du gouvernement, et une grande partie se trouve à l'intérieur des aires protégées des parcs nationaux de Parsa, Chitwan, Banke et Bardia et dans la réserve de faune de Shuklaphanta. Cependant, au nom du contrôle des activités d'extraction illégales dans la région de Chure,

le gouvernement du Népal a déclaré en 2015 toute la région, y compris les forêts communautaires, zone de protection de l'environnement (Environmental Protection Area), ce qui a restreint les droits fonciers des groupes forestiers communautaires. L'autorité sur cette zone protégée a été attribuée au Conseil de développement de la conservation de la région Chure-Terai Madhesh (Chure-Terai Madhesh Conservation Development Board), créé par le gouvernement du Népal au niveau national.

De ce fait, les groupes forestiers communautaires, les entreprises du secteur forestier, les autorités de la zone protégée et le Conseil de la conservation de Chure-Terai Madhesh revendiquent tous officiellement leurs droits et leurs fonctions de réglementation sur la région de Chure. Les paysans et les paysans sans terre revendiquent également leurs droits sur cette terre, les forêts et les points d'eau dont ils ont besoin pour vivre. Malgré cela, différents niveaux de l'administration (local, provincial et fédéral) ont délivré aux entreprises **des licences d'exploitation minière dans les bassins versants ou les rivières/cours d'eau de la région de Chure** et, par conséquent, le secteur des entreprises continue d'extraire et d'exploiter les forêts, les bassins versants et les rivières/cours d'eau pour faire fructifier leurs activités. En raison de ces revendications multiples sur la même région, **les conflits entre ces acteurs n'ont cessé de croître au cours des dernières années, ce qui s'est traduit par un accroissement de la déforestation et de la dégradation de l'environnement.**

La régénération des forêts grâce aux forêts communautaires

Selon l'évaluation 2014 des ressources forestières pour la région de Chure, plus de 38 000 hectares ont été déboisés dans la région de Chure entre 1995 et 2010 en raison de l'empiètement des activités extractives, de l'exploitation forestière illégale et des incendies de forêt. Cependant, l'évaluation de 2015 montre que la superficie des forêts du Népal, notamment celles de la région de Chure, a en fait augmenté en raison des interventions communautaires (3).

Sur la base des observations sur le terrain et de nombreux rapports, **il est clair que les groupes forestiers communautaires ont largement contribué à la conservation des forêts de la région de Chure.** Leurs actions portent sur : la lutte contre les incendies de forêt, la gestion des pâturages libres, la réduction de l'exploitation forestière illégale ainsi que du trafic de la faune et de la flore et la lutte contre l'érosion des sols par la régénération naturelle des forêts. À cette fin, chaque groupe forestier communautaire a son propre plan de gestion forestière à long terme, qui a été approuvé par les bureaux forestiers divisionnaires en vertu de la législation forestière nationale.

La Loi forestière de 2019 donne aux communautés forestières le droit d'exiger n'importe quelle partie des forêts nationales en tant que forêt communautaire, compte tenu des intérêts de la communauté, de sa capacité de gestion et de la distance entre la zone forestière demandée et le lieu d'implantation de la communauté. Dans la région de Chure, plus de 350 nouveaux groupes forestiers communautaires revendiquent actuellement des droits sur des zones spécifiques des forêts nationales restantes sur la base de la Loi forestière de 2019. Cependant, **les Bureaux divisionnaires des forêts hésitent à céder ces forêts, car elles sont attribuées aux concessions d'exploitation minière ou forestière de sociétés privées ou contrôlées par le gouvernement.** Pour leur part, ces concessions génèrent des redevances pour le gouvernement central.

Les zones de protection centralisées réduisent les droits des communautés

L'absence de gestion efficace des forêts sous le contrôle du gouvernement a conduit à des taux de déforestation très élevés au Népal. **Les activités d'extraction des entreprises sont en constante augmentation afin de fournir les matières premières nécessaires à des projets d'infrastructures à grande échelle (autoroutes, lignes de chemin de fer, aéroport, barrages hydroélectriques, etc.).** Après avoir annoncé la création de la Zone de protection de l'environnement de Chure, le nouveau Conseil de la conservation de Chure-Terai Madhesh devait mettre en œuvre différentes activités dites de conservation. Malheureusement, le Conseil de la conservation a commencé à restreindre les droits fonciers des groupes forestiers communautaires au nom de l'application des lois de protection de l'environnement dans la région.

C'est pourquoi la Fédération des utilisateurs des forêts communautaires (Federation of Community Forest Users, FECOFUN), qui représente les groupes forestiers communautaires (4), a commencé depuis 2015 à organiser d'importantes manifestations contre la Zone protégée centralisée, en mobilisant les groupes forestiers communautaires. Suite à cela, le gouvernement central a publié un avis en 2016 pour garantir et respecter les droits fonciers des groupes forestiers communautaires. Cependant, **la FECOFUN continue d'exiger la révocation Conseil de la Conservation du Chure-Terai Madhesh et le retrait d'une Zone protégée centralisée.** Ces interventions du gouvernement central créent de nombreux obstacles qui empêchent les groupes forestiers communautaires d'exercer leurs droits légaux, alors que ces derniers devraient être garantis par la Loi forestière de 2019.

Le Fonds vert pour le climat, la FAO et le gouvernement mettent en avant une fausse solution pour les forêts de Chure !

Le gouvernement du Népal, en collaboration avec des agences de développement de pays du Nord – notamment l'USAID (États-Unis), la JICA (Japon), la GIZ (Allemagne) et la SNV (Pays-Bas) – ainsi que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la FAO a investi une somme colossale dans la région de Chure par le biais d'agences gouvernementales et du Conseil de la conservation de Chure-Terai Madhesh. Cependant, les résultats de ces investissements sont très limités en raison de la corruption, de la non-transparence et de la mauvaise gouvernance du Conseil et des agences gouvernementales. Face à cette situation, **le conseil du Fonds vert pour le climat (FVC) a approuvé en 2019 un projet intitulé « Construire une région de Churia résiliente au Népal (Building a Resilient Churia Region in Nepal, BRARN) »** et le ministère des Forêts et de l'Environnement (MoFE) du Népal et la FAO dont le ministère des Forêts et de l'Environnement (MoFE) du Népal et la FAO seront les entités d'exécution. Le FVC fournira 39,3 millions USD pour ce projet, qui comprend différentes composantes pour une soi-disant « gestion des ressources naturelles durable et résiliente au climat », telles que les pratiques d'utilisation des terres résilientes au climat, la protection et la restauration des forêts et le renforcement des capacités. (5)

Un problème fondamental, qui n'a généralement pas été évoqué, est que les entreprises du secteur forestier et extractiviste, les agences gouvernementales et le Conseil de la conservation de Chure-Terai Madhesh enfreignent continuellement les droits de l'homme dans la région de Chure. **Les communautés se voient privées d'accès aux forêts pour leurs moyens de subsistance en raison de la violence utilisée pour la mise en œuvre de la Zone de protection de l'environnement. En outre, les entreprises extractives**

répriment et tuent les défenseurs de l'environnement (6). Il n'y a aucun mécanisme dans le projet du FVC qui aide à garantir les droits humains ni à résoudre le problème des violations des droits humains dans la région.

La Constitution du Népal, en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement de 2019 et de la Politique sur le changement climatique de 2019, garantit des droits préférentiels aux communautés locales dans les forêts. Lorsqu'un projet va être mis en place, il doit y avoir un partage clair des avantages avec les communautés locales, un programme d'adaptation communautaire et une attribution de 80 % du financement aux communautés locales lors de l'utilisation du financement climatique disponible auprès des mécanismes de financement internationaux. Malheureusement, ce projet a affaibli toutes ces dispositions juridiques et politiques nationales. L'autorité nationale désignée pour le FVC (le ministère des Finances) a déjà indiqué que le financement du projet du FVC sera fourni au Conseil de la conservation de Chure-Terai Madhesh par le biais d'un « Livre rouge » supervisé par le gouvernement. **Le Conseil de la conservation souhaite utiliser les fonds du FVC pour expulser des populations et des groupes forestiers communautaires.** Ces groupes et les ménages sans terre (qui n'ont pas de certificat d'enregistrement foncier) souhaitent maintenir et renforcer leurs droits fonciers et forestiers. Il n'existe pourtant aucun mécanisme de résolution des différends pour les communautés locales affectées.

De nombreuses procédures judiciaires liées à la corruption ont été engagées contre le Conseil de la conservation de Chure-Terai Madhesh. Il est donc très probable que le Conseil de la conservation détournera également l'argent du FVC. **Le Conseil de la conservation a mobilisé des montants considérables pour multiplier les obstacles et contrer la campagne des groupes forestiers communautaires dans la région de Chure.** Les communautés demandent donc la dissolution de ce Conseil.

Dans cette situation conflictuelle, **le projet déjà financé du FVC** rencontrera de nombreux autres obstacles dans sa phase de mise en œuvre et il **aura pour effet d'accroître les tensions foncières existantes**, ce qui n'a pas été analysé dans la proposition de projet.

De plus, dans la région de Chure, plus de 50 % des ménages n'ont pas de certificats de propriété foncière et ils sont comptés comme des ménages sans terre. Le projet du FVC n'a prévu aucune composante ou sous-composante pour résoudre les **problèmes des ménages sans terre dépendants des forêts**. Ce projet aura par conséquent un impact énorme pour les ménages sans terre, car **ils pourraient être déplacés** pendant la phase de mise en œuvre. Le projet n'a proposé que l'utilisation de groupes forestiers communautaires, ce qui est l'une de ses stratégies pour **exploiter, au nom d'un projet résilient au climat, les structures existantes des communautés forestières.**

La région de Chure est fortement impactée par des industries extractives prospères qui ont été continuellement protégées politiquement pour leur permettre de maintenir leurs avantages commerciaux. **Le projet du FVC est totalement muet sur la réponse à apporter aux terribles difficultés générées par le secteur des entreprises et se fait bruyamment entendre lorsqu'il s'agit d'accuser les populations forestières d'envahir les terres forestières.**

En réalité, la majorité de la région de Chure est gérée par des groupes forestiers communautaires. Néanmoins, ils ne sont pas vraiment reconnus dans le projet du FVC pour

ce qu'ils sont et ce qu'ils représentent, tout comme ils n'étaient pas reconnus par la Zone protégée gérée par le Conseil de la conservation de Chure-Terai Madhesh. Par conséquent, **les communautés forestières ne sont pas satisfaites du projet financé par le FVC et elles s'organiseront et feront continuellement campagne pour garantir leurs droits communautaires sur leurs forêts.**

Dil Raj Khanal, dilcommon@gmail.com

Conseiller politique, Fédération des utilisateurs des forêts communautaires, Népal (FECOFUN), Katmandou, Népal

(1) Ministère des Forêts et de l'Environnement, annonce au Journal officiel sur la déclaration de la Zone de conservation de l'environnement de Chure, datée du 30 juin 2015 (article 64, volume 9, partie 5)

(2) DFRS. 2014. Chure Forests of Nepal. Forest Resource Assessment Nepal Project / Department of Forest Research and Survey (DFRS). Babarmahal, Katmandou, Népal.

(3) DFRS, 2015. State of Nepal's Forests. Forest Resource Assessment (FRA) Nepal, Department of Forest Research and Survey (DFRS). Katmandou, Népal.

(4) Fédération des utilisateurs des forêts communautaires. Népal (FECOFUN), www.fecofun.org.np

(5) GCF B.24 02_Add.04 –Consideration of funding proposals –Addendum IV Funding proposal package for FP118, <https://www.greenclimate.fund/document/building-resilient-churia-region-nepal-brcm>

(6) Point sur la situation des droits humains au Népal, janvier 2020, Environmental rights defender in Nepal killed for protesting illegal mining, <http://www.thrda.org/wp-content/uploads/2020/01/Environmental-Rights-Defender-Killed-in-Nepal-THRDA-UPDATE.pdf>

Les riverains autochtones Batwa et le retour sur leurs terres ancestrales dans le Parc National de Kahuzi Biega, Est de la RD Congo



Village Kakerekendje, Katasomwa dans le territoire de Kalehe, Est RDC. Ph: CAMV 2019

Plus de quatre décennies après l'expulsion des Batwa de leurs forêts ancestrales, aujourd'hui Parc National de Kahuzi Biega (PNKB), un groupe des Batwa excédés par l'extrême pauvreté et les promesses non concrétisées du gouvernement décide de retourner dans ce Parc malgré les restrictions légales en vigueur en République démocratique du Congo. Depuis lors, ces riverains autochtones Batwa s'affrontent régulièrement aux éco gardes, entraînant parfois des pertes en vie humaine.

La création du Parc National de Kahuzi Biega (PNKB) en République démocratique du Congo (RDC), en 1971, a laissé de milliers de Batwa dans une situation très précaire. **Les autochtones Batwa ont été détruits culturellement par la perte de leurs forêts.** Malgré cela, en 1980, ce Parc a été déclaré site du patrimoine mondial par l'Unesco. La spoliation des terres ancestrales des autochtones Batwa sans mesure compensatoire a eu et **continue d'avoir des effets particulièrement dévastateurs sur les femmes Batwa** dont l'un des rôles centraux consiste à nourrir et soigner leurs familles. Désormais les femmes autochtones Batwa riverains sont dépourvues de moyens de subsistances et sont confinées à des conditions de vie très précaires, les exposant ainsi à l'exploitation et à la violence.

Cette pauvreté extrême, conduit parfois les riverains autochtones Batwa riverains à entrer dans le Parc en dépit des restrictions légales en vigueur, pour prélever des ressources naturelles vitales leur servant comme moyens de subsistances telles que le miel ou les plantes médicinales. En effet, la loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature a **renforcé le régime répressif** en vue d'assurer la protection des espèces, écosystèmes et habitats naturels. L'article 10 de la loi sus évoquée dispose que « (...) sont protégées les espèces de faune et de flore sauvages à tous les stades de leur cycle biologique ». Cependant, la loi n° 14/003 accorde certaines dérogations aux mesures de conservation, notamment dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique, ainsi que de la sécurité alimentaire des populations riveraines des aires protégées. Malheureusement, l'exécution de ces dispositions dérogatoires s'avère difficile faute des mesures d'application.

Les expulsions au PNKB ont eu lieu au courant de deux décennies: les années 1960 et 1970. **Environ 6000 Batwa ont été expulsés de force de leurs terres ancestrales situées dans ce Parc.** Entre 1970 et 1985, les Batwa ont été expulsés respectivement des collines de *Chatondo*, de *Katasomwa*, de *Munango*, de *Kabona*, de *Kakumbukumbu* et de *Bukulula*... espaces à ce jour érigés en partie haute altitude du Parc National de Kahuzi-Biega. Ces collines sont situées à cheval entre les territoires de Kabare, de Kalehe et de Shabunda en Province du Sud-Kivu à l'Est de la RDC.

D'après le recensement réalisé en 2017 par l'Institut National de la Statistique et l'association sans but lucratif Centre d'accompagnement des Autochtones pygmées et Minoritaires Vulnérables (CAMV) au Sud -Kivu, il y a environ 9,608 autochtones Batwa occupant dans 101 villages riverains de la partie haute altitude du PNKB, précisément dans les territoires de Kabare et Kalehe, en province du Sud Kivu.

En 2014, le CAMV avec l'appui de l'ONG Forest Peoples Programme a initié un dialogue avec l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN) sous le mécanisme Whakatane (1). L'intérêt de ce dialogue était de faire en sorte que l'ICCN/PNKB reconnaisse la contribution des Batwa à la conservation, afin qu'elles ne soient pas considérées comme des concurrents pour l'aire protégée, mais plutôt comme des alliés dans la gestion durable des ressources naturelles de ce parc. L'engagement du CAMV vise la conciliation des impératifs de la conservation de la biodiversité avec les besoins des communautés riveraines Batwa.

Plusieurs autres tentatives de résolution du conflit entre le PNKB et les Batwa ont eu lieu successivement entre 2014 et 2019 (2) : en 2014 (Dialogue de Whakatane) ; en 2018 (Dialogue de Miti-Centre) pour résoudre le conflit et trouver une solution durable au problème de manque de terre. Malheureusement, **toutes ces initiatives sont restées**

lettres mortes suite à l'absence d'un comité de suivi pour la mise en œuvre effective des recommandations. Les autochtones Batwa dénoncent l'indifférence du gouvernement congolais face à leurs revendications. **Le plus grand bailleur de fonds du parc est la Banque de Développement Allemande, KfW.** Rien qu'en 2016, environ 2 millions de dollars provenaient de KfW. (3)

Du retour des Batwa dans le PNKB

Contre toute attente, au mois d'octobre 2018, environ 40 ménages Batwa du village Buhobera dans le territoire de Kalehe vont décider de retourner dans le PNKB. Ils seront rejoints progressivement par plusieurs autres Batwa de Kabare et Bunyakiri. Les Batwa vont utiliser les Bantous comme main d'œuvre pour les travaux de fabrication des charbons des bois et de sciage des planches. En l'état actuel, et compte tenu de l'extrême pauvreté des Batwa et la quête perpétuelle de leur survie, il n'est guère surprenant d'observer pareilles dérives. «Le retour dans le parc a pu leur paraître comme une opportunité momentanée dont il fallait profiter au maximum », a déclaré un leader autochtone Twa de Kabare.

Depuis l'incursion des autochtones Batwa dans le Parc National de Kahuzi Biega, les altercations violentes et parfois meurtrières entre autochtones Batwa et éco gardes se sont accentuées. Plusieurs actions ont été menées pour désamorcer cette crise. À plusieurs reprises, le PNKB a tenté de faire usage de la force (incendie des cases, usages des armes à feu, arrestations, menaces) pour dissuader les Batwa à ne pas rester dans le Parc mais en vain. Au contraire, ces tentatives de dissuasion débouchent la plupart des fois sur des accrochages souvent meurtriers.

A ce jour, on dénombre déjà près de dix morts et de nombreux blessés tant du côté des Batwa que du côté des éco gardes. **Certains leaders Batwa croupissent actuellement en prison d'autres sont sous le coup des mandats d'arrêt.** A ce sujet, l'exemple du chef Twa Kasula, du village de Muyange dans le groupement de Miti, au Sud Kivu est frappant, le 24 février dernier, ce chef Twa et sept autres Batwa dont deux femmes ont été condamnés à de lourdes peines allant **de un an à 15 ans de prison et au paiement des amendes.** Le tribunal militaire de garnison de Bukavu les a condamnés pour la détention illégale d'arme et la destruction de la flore du Parc National de Kahuzi Biega, leurs terres ancestrales. Pour beaucoup d'observateurs, ce procès n'a pas respecté les conditions d'un procès équitable : en un seul jour, les Juges ont instruit les dossiers de huit Batwa, et le même jour, le verdict a été rendu. Ensuite, comme les Batwa n'ont pas eu la possibilité de se choisir un avocat, le Tribunal a commis d'office la veille du procès un avocat. Dans ces conditions, l'avocat commis d'office ne pouvait pas avoir suffisamment du temps pour préparer la défense de huit Batwa. (4)

Par ailleurs, certaines organisations locales qui accompagnent les Batwa sont accusées d'intoxiquer les Batwa à rester définitivement dans le Parc. Ces organisations subissent par ce fait les menaces de la part des services de sécurité.

Il est clair que si ce retour avait été autorisé et planifié (encadré) conformément à la feuille de route de 2014 (qui prévoyait l'érection à l'intérieur du Parc des zones pilotes où les Batwa pourraient gérer la biodiversité de manière durable), il aurait pu être possible de garantir à la fois les droits des communautés ainsi que la protection de la biodiversité.

Les accroches régulières entre éco gardes et Batwa qui se sont accentuées depuis le retour

des Batwa dans le PNKB, doivent interpeller toutes les parties prenantes à ce conflit, tant au niveau national qu'international. Des mesures urgentes doivent être prises pour décourager ceux qui détruisent ce patrimoine mondial qui est le PNKB et surtout pour que les scènes de violences auxquelles nous assistons ne se reproduisent plus. Des mécanismes adéquats et durables doivent être mis sur pied pour protéger et promouvoir les droits des Batwa mais aussi protéger la biodiversité du PNKB.

Pacifique Mukumba, mukumbapaci@yahoo.ca

Directeur exécutif de l'asbl, Centre d'Accompagnement des autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables "CAMV/ RD. Congo"

PhD candidate, Université du Burundi, centre de recherche Sociétés, Pouvoirs, Espaces et Environnement (SPEE)

(1) L'objectif du Mécanisme de Whakatane est d'évaluer la situation dans différentes aires protégées du monde et, là où les peuples sont affectés de façon négative, de proposer des solutions et de les mettre en œuvre. De plus, il prône et soutient des partenariats fructueux entre les peuples et les aires protégées. <http://www.whakatane-mechanism.org/fr>

(2)

-2014 : Recommandations du dialogue tenu au Sud-Kivu entre les Pygmées riverains du PNKB et le Parc National de Kahuzi Biega du 25 septembre au 4 octobre 2014 ;

-2018 : Conclusions issue de la rencontre d'échange tenue à Miti-centre (territoire de Kabare en Province du Sud-Kivu) le 02 Février 2018 sur la problématique relative aux tensions intercommunautaires opposant les communautés Shi et Twa (Pygmées) ainsi que l'administration du Parc National de Kahuzi-Biega dans l'axe Miti-Katana en territoire de Kabare en province du Sud-Kivu ;

-2019 : Déclaration de Bukavu à l'issue du dialogue de haut niveau sur le processus de la protection durable du Parc National de Kahuzi-Biega et la cohabitation pacifique entre le Parc, les peuples autochtones et les autres communautés riveraines

(3) Conservation Watch, *Fortress Conservation in Kahuzi-Biéga National Park : Evictions and extrajudicial killings*, Septembre 2018, <http://www.conservation-watch.org/2018/09/07/fortress-conservation-in-kahuzi-biega-national-park-evictions-and-extrajudicial-killing/>

(4) FPP, *The Kizula trial : punishment without justice*, Février 2020

<https://www.forestpeoples.org/en/lands-forests-territories/news-article/2020/kasula-trial-punishment-without-justice>; FPP, *Update : Batwa communities and Kahuzi-Biega National Park*, Février 2020,

<https://www.forestpeoples.org/en/lands-forests-territories/news-article/2020/update-batwa-communities-and-kahuzi-biega-national-park>; Taz, *Der Feind in Grun* (uniquement en allemand), Mars 2020, <https://taz.de/Naturschutz-contre-Menschenrechte/!5666561/>

Indonésie : qu'est-ce qu'une Concession pour la restauration des écosystèmes ?



Hutan Harapan forest conflict in Jambi. Ph: EJ Atlas

La plupart des forêts indonésiennes appartiennent à l'État. Au cours des dernières décennies, des forêts dites de « production », qui représentent plus de 50 % des forêts d'État, ont été cédées à des entreprises privées, principalement des exploitations forestières et des plantations. Cela a entraîné une destruction massive des forêts pour la production de bois, d'huile de palme et de pâte et papier. (1)

La catégorie des Concessions pour la restauration des écosystèmes (CRE) a été officiellement lancée en 2004 afin d'enrayer la tendance à la déforestation dans les « forêts de production ». Les CRE ont été créées d'une part, par des groupes de conservation, dont la British Royal Society for the Protection of Birds (RSPB), BirdLife International et son membre affilié indonésien Burung Indonesia et, d'autre part, par l'ancien ministère des Forêts (2). L'idée principale était de créer un outil gouvernemental axé sur le marché capable d'enrayer la déforestation dans ces « forêts de production » qui, malgré la destruction des forêts, sont toujours considérées comme ayant un fort potentiel de conservation.

Pour obtenir une autorisation de restauration du ministère de l'Environnement et des Forêts il faut créer une entreprise et présenter un plan d'affaires. L'autorisation est accordée à l'entreprise pour une période de 60 ans et peut être renouvelée pour une période de 35 années supplémentaires. PT REKI a été la première entreprise à recevoir une CRE en 2007 pour le projet de la forêt tropicale humide de Harapan à Sumatra. PT REKI est titulaire de l'autorisation, tandis que les trois groupes de conservation susmentionnés ont créé une fondation à but non lucratif qui est devenue le principal actionnaire de PT REKI.

La réglementation régissant la gestion des CRE stipule que le titulaire de la licence doit promouvoir les activités de restauration pour « rétablir un équilibre biologique ». **Une fois cet équilibre atteint, l'exploitation forestière peut être à nouveau autorisée.** Entre-temps, la CRE permet de réaliser des activités lucratives, notamment la vente de crédits pour les services écosystémiques tels que le carbone, la conservation de la biodiversité ou des ressources en eau, ainsi que l'écotourisme et la production et la vente de produits forestiers non ligneux. Le titulaire de l'autorisation peut également envisager d'autres options telles

que la culture de plantes médicinales et ornementales, l'apiculture et l'élevage. Le règlement définit que les CRE doivent garantir un partage équitable des bénéfices avec les communautés locales. En 2016, 15 autorisations au total avaient été accordées pour 573 455 hectares de terres à Sumatra et Kalimantan. (3)

Au fil des ans, **de grandes ONG de conservation travaillant en Indonésie en lien avec ces programmes, telles que le WWF, TNC et Birdlife, ont réussi à mobiliser un financement considérable provenant d'agences et de bailleurs de fonds européens pour cette idée.** La banque de développement allemande, KfW, par exemple, a investi jusqu'en 2016 au moins 15,6 millions d'euros dans trois CRE. (4)

Le modèle privé de « restauration » a-t-il fonctionné ?

Depuis la création du modèle des CRE en 2004, **la déforestation n'a fait que s'accroître en Indonésie**, tant en termes de perte de forêt primaire que de perte totale de couvert forestier. (5) Pourquoi le modèle des CRE n'a-t-il pas pu inverser cette tendance à la poursuite de la destruction ?

Tout d'abord, la superficie totale couverte par les CRE est insignifiante par rapport à la superficie totale des « forêts de production » en Indonésie, estimée à 69 millions d'hectares en 2015. Cela signifie que les 15 autorisations de CRE concédées pour un total de 573 455 hectares ne couvrent que 0,8 % de la superficie totale des « forêts de production ». Même si l'objectif du gouvernement de 1,7 million d'hectares supplémentaires pour les CRE était atteint, cela ne représenterait encore que 3,2 % environ de la superficie totale des « forêts de production ». (6)

Mais une question fondamentale demeure. Les CRE existantes ont-elles réussi à enrayer la destruction des forêts dans leurs zones de concession ? La documentation disponible semble indiquer le contraire. Par exemple, le projet de la forêt tropicale humide de Harapan a été le théâtre d'une exploitation forestière illégale, cause directe de la dégradation des forêts et de la déforestation, et le projet s'est également accompagné d'une conversion à grande échelle en plantations de palmiers à huile. En outre, de vifs conflits fonciers, encore non résolus, se sont développés, les communautés contestant l'accès et le contrôle de certaines parties de la zone de concession. (7)

En 2018, des incendies de forêt ont détruit 16 000 km² du parc national de Bukit Tigapuluh dans l'ouest de Sumatra. C'est dans cette même région que, depuis 2015, la société PT Alam Bukit Tigapuluh (ABT), créée par le WWF en partenariat avec la Frankfurt Zoological Society (FZS) d'Allemagne, gère une CRE. La destruction des forêts causée par les incendies aurait motivé l'étrange décision du ministère indonésien de l'Environnement et des Forêts en 2019 de mettre fin à son partenariat de conservation des forêts avec le WWF, trois ans avant son échéance. Selon un porte-parole du gouvernement, « le WWF Indonésie a une concession, elle a été brûlée, et ils n'ont pas pu la gérer ». La société concessionnaire ABT, à son tour, a déclaré que les incendies étaient probablement causés par des personnes qui pénétraient illégalement dans la zone et la défrichaient par brûlis. (8)

En 2019, des incendies de forêt ont affecté la CRE du projet de restauration et de conservation des tourbières de Katingan dans le centre de Kalimantan, créé en 2013 par les ONG de conservation Wetlands International, Puter Indonesia Foundation et le développeur de projet britannique Permian Global. La CRE est gérée par la société PT Rimba Makmur Utama. La CRE a perdu au moins 2 000 hectares de forêts en raison des incendies et a

donc également perdu les crédits carbone achetés par la société pétrolière transnationale Shell, qui ont finalement été transformés en crédits fictifs. Shell achète les crédits de réduction de la pollution de ce projet en faisant valoir qu'ils « compensent » leurs émissions de carbone. Toujours dans cette zone de projet CRE, des conflits concernant la terre et l'utilisation des terres ont été signalés, en l'occurrence avec des communautés autochtones Dayak. (9)

Qui bénéficie de ces concessions de « restauration » ?

Les CRE suivent une logique similaire aux partenariats « public-privé » (PPP) promus par la Banque mondiale. Les CRE, tout comme les PPP, sont des accords à long terme dans lesquels de l'argent public est utilisé pour soutenir une entreprise privée qui est censée pouvoir obtenir de meilleurs résultats que l'État, dans ce cas, pour des activités de restauration des écosystèmes. Les ONG de conservation à l'origine de ces CRE se sont plaintes du « faible nombre d'options permettant une génération de revenus » et des « coûts élevés » et ont demandé plus de soutien public et d'incitations financières. (10) Seule la vente de « crédits » carbone se démarque et apparaît comme une option rentable, ce qui explique pourquoi 10 des 15 CRE existantes en 2016 ont vendu des « crédits » carbone, et pourquoi **les CRE sont appelées le « REDD indonésien »**, car le gouvernement, à la différence des autres pays abritant des forêts tropicales, a fermé son agence REDD+ en 2015.

Cependant, les exemples susmentionnés montrent que la destruction des forêts continue d'avoir lieu à l'intérieur des CRE, et donc l'impact réel des CRE sur l'arrêt de la destruction des forêts devient à tout le moins discutable. Il est en revanche incontestable que les millions de dollars versés par les agences d'aide au développement, européennes pour la plupart, sont venus **alimenter les comptes bancaires des grandes ONG de conservation, qui créent et possèdent des entreprises dites de conservation**. Aucun document public ne peut être trouvé, ni sur la façon dont les millions de dollars ont été dépensés jusqu'à présent, ni sur la manière dont les fonds ont profité aux actionnaires des entreprises titulaires des CRE. Cela fait partie des questions sans réponse à propos d'un processus dans lequel les ONG dites de conservation se transforment en une industrie de conservation à but lucratif.

Le contexte plus général : une pression accrue sur les forêts et les communautés

Seize ans après son lancement, le modèle des CRE fonctionne toujours. De surcroît, la « restauration des forêts » est devenue le slogan du moment dans les instances internationales au sein desquelles les politiques forestières sont discutées. La restauration des forêts constitue un élément essentiel de la nouvelle mode des solutions fondées sur la nature (SFN), très largement mise en avant lors de la dernière conférence des Nations Unies sur le climat à Madrid en 2019, et qui est maintenant considérée comme le « nouveau dispositif REDD+ ».

Les CRE s'intègrent parfaitement dans le nouveau concept de SFN, étant donné les activités génératrices de crédit carbone déjà pratiquées par la plupart de ces concessions. Peter Ellis de The Nature Conservancy (TNC) – l'une des principales ONG de conservation impliquées dans les CRE en Indonésie – a suggéré que des réductions d'émissions de carbone pourraient également être obtenues en améliorant « l'exploitation forestière à impact réduit ». (11) Cela correspond à l'objectif ultime des CRE : **redémarrer l'exploitation forestière une fois la « restauration » terminée**. Mais l'expérience, par exemple celle des communautés

brésiliennes de l'État amazonien d'Acre, considérée par les grandes ONG de conservation et la Banque mondiale comme une « réussite de l'économie verte » dans la forêt tropicale, montre comment la soi-disant exploitation durable n'a fait que renforcer la dégradation des forêts, la déforestation et l'exploitation forestière. (12)

Dans le cas du projet de la forêt tropicale humide de Harapan, il est prévu qu'un projet routier visant à relier un certain nombre de grandes mines de charbon du sud de Sumatra à la rivière Bayung Lencir, dans la province de Jambi, traverse la CRE. Bien que le ministère des Forêts ait bloqué le projet lors de sa première tentative de construction de la route en 2013, le projet a été présenté à nouveau au ministère en 2017. (13) Avec le soutien du gouvernement local, la probabilité d'une autorisation a augmenté, mais aucune décision finale n'a encore été prise. (14)

La nouvelle campagne en faveur de la transition vers une économie dite « bas-carbone » basée sur une énergie « verte » ou « propre », fortement encouragée par l'Union européenne dans le cadre de son « Green Deal », exerce une pression supplémentaire sur les forêts indonésiennes. Les termes « vert », « énergie propre » et « bas-carbone » semblent positifs, mais ils signifient dans la pratique un niveau « élevé » de destruction supplémentaire des forêts pour l'exploitation minière, en particulier le cobalt et le nickel, minéraux essentiels pour l'augmentation exponentielle de la demande attendue pour le transport de l'électricité. L'Indonésie possède d'énormes gisements de ces minéraux au Kalimantan, dans les Moluques et en Papouasie. L'« énergie propre » signifie également une poussée destructrice pour le développement des agrocarburants provenant par exemple des plantations de canne à sucre, ainsi que pour les barrages hydroélectriques et également l'énergie géothermique, fortement encouragée par le gouvernement indonésien lui-même dans le cadre de sa propre politique économique « bas-carbone ». (15) Une nouvelle législation a été approuvée en 2014, avec l'aide de la Banque mondiale, qui considère que l'exploitation géothermique n'est pas une activité minière et, en tant que telle, pas une activité nuisible, en dépit de ses effets préjudiciables et du fait que la plupart des sites d'extraction se trouvent à l'intérieur de zones forestières.

Remarques de conclusion

La campagne plus récente en faveur de « l'énergie verte » ainsi que l'essor des concessions de restauration des écosystèmes depuis 2004, est le fruit d'une forte influence européenne. Si, en 2004, les agences européennes officielles d'aide au développement soutenaient les CRE car elles représentaient une opportunité pour les pollueurs européens de « compenser » leurs émissions, tandis que les gouvernements européens pouvaient montrer qu'ils sont sensibles à la nécessité de la « conservation », de nos jours, **l'Union européenne considère l'Indonésie comme un important fournisseur de minéraux destinés à sa transition vers l'« énergie verte »**. Les destructions environnementales et sociales provoquées par la ruée vers les minéraux destinés à la transition européenne vers « l'énergie verte » vont devenir de plus en plus évidentes. Cela, en plus de la destruction « classique » que les investissements européens continuent d'entraîner, fait que les CRE restent un outil utile pour « compenser » la pollution tout en affichant un semblant de préoccupation pour la « conservation ».

Tout cela ne se traduit pas seulement par une pression accrue sur les forêts indonésiennes du fait de la « restauration des forêts », de la « compensation », de « l'économie verte » et de la destruction bien connue liée aux industries extractives et aux plantations. **Ces**

différents projets fondés sur une approche descendante et leurs plans d'expansion se disputeront en outre de plus en plus les mêmes espaces, comme le montre le cas de la route traversant la CRE du projet de la forêt tropicale humide d'Harapan pour le transport du charbon. La superficie des projets de CRE et des autres initiatives de restauration et de conservation en Indonésie a tendance à s'étendre, en mettant à profit les nouveaux projets de Solutions fondées sur la nature et les nouvelles options de financement qui voient le jour (16). Au bout du compte, ces acteurs qui ont le pouvoir de mener ce processus de division et de redistribution des terres, chercheront à maintenir une image de responsabilité sociale, de sorte que certaines communautés, si elles ne sont pas expulsées, pourraient être autorisées à rester, mais pourraient alors également se retrouver confrontées à l'exploitation pétrolière, aux concessions de restauration, à la géothermie et à d'autres projets commerciaux sur leurs territoires. Et, pire encore, avec une autorisation parfaitement légale pour être là.

En insistant sur les approches commerciales de la soi-disant conservation et restauration des forêts, telles que les CRE et d'autres initiatives similaires de « restauration » en Indonésie, on continue de rejeter sur les communautés la responsabilité de la destruction des forêts, en créant plus de restrictions sur leur utilisation des forêts et en favorisant encore plus la récupération, la division et les conflits entre les communautés et avec elles. C'est ce que montre l'expérience indonésienne avec les CRE, qui est très similaire aux expériences avec REDD+ dans d'autres pays. (17) Une situation extrêmement difficile pour les communautés sur le terrain. Une réflexion commune et des alliances prudentes, bâties à partir du terrain pour construire une résistance plus forte afin de s'opposer à ce processus autoritaire et destructeur, apparaissent comme des tâches urgentes, de la plus haute importance.

Winnie Overbeek, winnie@wrm.org.uy
Membre du secrétariat international du WRM

- (1) Reiner Buergin (2016) Ecosystem Restoration Concessions in Indonesia : Conflicts and Discourses, Critical Asian Studies, 48: 2, 278-301, DOI : 10.1080/14672715.2016.1164017 https://www.researchgate.net/publication/301625469_Ecosystem_Restoration_Concessions_in_Indonesia_Conflicts_and_Discourses
- (2) En 2014, le ministère indonésien de l'Environnement a fusionné avec le ministère des Forêts, créant le ministère de l'Environnement et des Forêts.
- (3) Ecosystem Restoration Concessions. A second lease of life for Indonesia's embattled forests? 2016, http://www.forestlivelihoods.org/wp-content/uploads/2016/12/Harrison_Rhett_P.pdf
- (4) Buerquin, R, Ecosystem Restoration Concession in Indonesia: Conflicts and Discourses, avril 2016, Research Gate, https://www.researchgate.net/publication/301625469_Ecosystem_Restoration_Concessions_in_Indonesia_Conflicts_and_Discourses
- (5) Mongabay, Deforestation statistics for Indonesia, <https://rainforests.mongabay.com/deforestation/archive/Indonesia.htm>
- (6) Buerquin, R, Ecosystem Restoration Concessions and German Development Cooperation, 2017, Advances in Environmental Research https://www.academia.edu/33919093/Ecosystem_Restoration_Concessions_and_German_Development_Cooperation
- (7) REDD-Monitor, Questions for the Harapan Rainforest Project: Land conflicts, deforestation, funding, and the proposed construction of a coal transportation road, mai 2019, <https://redd-monitor.org/2019/05/02/questions-for-the-harapan-rainforest-project-land-conflicts-deforestation-funding-and-the-proposed-construction-of-a-coal-transportation-road/>
- (8) Mongabay, Indonesian Environment Ministry ends WWF partnership amid public spat, janvier 2020, <https://news.mongabay.com/2020/01/indonesia-environment-ministry-klhk-wwf-partnership-forest-conservation/>
- (9) Bulletin WRM 248, Rouler « neutre en carbone » : le projet de restauration et de conservation de Shell en Indonésie, mars 2020, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/rouler-neutre-en-carbone-le-projet-de-restauration-et-de-conservation-de-shell-en-indonesie/>
- (10) Ecosystem Restoration Concessions. A second lease of life for Indonesia's embattled forests? 2016, http://www.forestlivelihoods.org/wp-content/uploads/2016/12/Harrison_Rhett_P.pdf
- (11) Bulletin WRM 247, Un nouveau nom pour une diversion bien connue : Les solutions fondées sur la nature sont les nouveaux REDD, janvier 2020, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/un-nouveau-nom-pour-une-diversion-bien-connue-les-solutions-fondees-sur-la-nature-sont-les-nouveaux-redd/>

- (12) Bulletin WRM 197, Brésil : des habitants de l'Acre dénoncent des violations de droits associées à la gestion forestière durable et communautaire, 2013, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/bresil-des-habitants-de-lacre-denoncent-des-violations-de-droits-associees-a-la-gestion-forestiere-durable-et-communautaire/> et Bulletin WRM 183, Brésil : la destruction permanente des forêts et de la biodiversité dans l'État d'Acre est considérée comme un « modèle d'économie verte » dans l'Amazonie brésilienne <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section2/bresil-la-destruction-permanente-des-forets-et-de-la-biodiversite-dans-letat-dacre-est-consideree-comme-un-modele-deconomie-verte-dans-lamazonie-bresilienne/>
- (13) REDD-Monitor, Questions for the Harapan Rainforest Project: Land conflicts, deforestation, funding, and the proposed construction of a coal transportation road, mai 2019, <https://redd-monitor.org/2019/05/02/questions-for-the-harapan-rainforest-project-land-conflicts-deforestation-funding-and-the-proposed-construction-of-a-coal-transportation-road/>
- (14) Mongabay, A forest beset by oil palms, logging, now contends with a coal-trucking road, mai 2019, <https://news.mongabay.com/2019/05/a-forest-beset-by-oil-palms-logging-now-contends-with-a-coal-trucking-road/>
- (15) Bulletin WRM 244, Indonésie. La sombre réalité derrière l'énergie géothermique : un discours trompeur sur « l'énergie propre » <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/indonesie-la-sombre-realite-derriere-lenergie-geothermique-un-discours-trompeur-sur-lenergie-propre/>
- (16) En référence à l'approbation annoncée en 2019 du versement d'un milliard de dollars par la Norvège pour des actions visant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts en Indonésie. Voir : Mongabay, Indonesia to get first payment from Norway under 1 billion dollars REDD scheme, février 2019, <https://news.mongabay.com/2019/02/indonesia-to-get-first-payment-from-norway-under-1b-redd-scheme/>
WRM, REDD : Une collection de conflits, de contradictions et de mensonges, 2014, <https://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/redd-une-collection-de-conflits-de-contradictions-et-de-mensonges/>

Brésil : La société de plantations Suzano camoufle les effets dévastateurs de ses activités derrière des allégations de « conservation »



La Forêt atlantique (ou *Mata Atlântica*), l'un des biomes les plus riches en biodiversité, s'étendait autrefois le long du littoral brésilien. Les communautés autochtones et les autres communautés traditionnelles ont coexisté pendant des générations avec cette forêt qui recouvrait également différentes régions du Paraguay, de l'Uruguay et de l'Argentine. Aujourd'hui, elle survit principalement dans de petites parcelles et des aires protégées, qui sont en grande partie gérées par des entreprises privées. (1) Ce qu'on appelle le « corridor central » de la Forêt atlantique est situé dans les États du sud-est du Brésil de Bahia et d'Espirito Santo.

Dans ces États s'étendent également des centaines de milliers d'hectares de plantations d'eucalyptus, appartenant principalement à la société papetière Suzano SA. En 2019, Suzano Papel e Celulose SA et Fibria Celulose ont fusionné pour former le plus grand producteur

mondial de pâte d'eucalyptus à fibres courtes, Suzano SA. La société possède des usines de pâte à papier, des papeteries et des centrales de production d'énergie, toutes situées au Brésil. Elle est également propriétaire de la société de biotechnologie Futura Gene, qui a été la première entreprise à obtenir un permis pour commercialiser un type d'eucalyptus génétiquement modifié (OGM) au Brésil. Cette ampleur de la production s'est traduite par plus d'un million d'hectares de plantations d'arbres d'eucalyptus et représente une menace majeure pour ce qu'il reste de la Forêt atlantique.

Une des tactiques clés utilisées par les entreprises papetières pour continuer d'étendre leurs plantations et leurs activités consiste à se présenter comme des entreprises « vertes ». Suzano prétend être « une référence mondiale dans l'utilisation durable des ressources naturelles ». (2) L'entreprise déclare également que les zones de conservation et de restauration qu'elle a créées « sont entrecoupées de plantations d'eucalyptus afin de produire des mosaïques forestières qui contribuent à maintenir l'équilibre de l'écosystème ». En conséquence, elle affirme que son programme de restauration, qui a débuté en 2009, « favorise la durabilité par la restauration du capital naturel et de ses services écosystémiques inhérents » (3).

L'entreprise utilise ces déclarations pour donner une image « verte » à ses activités. Elle légitime ainsi son expansion en se montrant comme « faisant partie de la solution » et non pas du problème. Pour Suzano, les forêts sont un capital naturel qui pourrait générer plus de profits pour l'entreprise. Sans surprise, Suzano a également conclu des partenariats avec des ONG conservationnistes comme le WWF, The Nature Conservancy et Conservation International (4). Pourtant, il est clair que la propagande de l'entreprise vise à mettre en doute les impacts bien documentés et très graves que Fibria et Suzano – et maintenant Suzano S.A. – continuent de causer aux forêts et aux espaces de vie dont dépendent les communautés locales. (5)

Il convient également de noter que la plupart des zones réservées à la conservation dans les concessions des entreprises sont, en fait, prescrites par la loi brésilienne, qui exige que 20 % de la totalité des propriétés rurales situées à l'intérieur de la zone du biome de la Forêt atlantique soient conservés sous forme de réserves légales. En outre, les fonds que ces entreprises dépensent pour les aires protégées ou les activités de conservation peuvent apparaître ou disparaître en fonction des conditions imposées par l'entreprise. Le portail d'actualités Mongabay a rapporté que, lorsque Suzano a renouvelé son permis sur plus de 22 000 hectares d'eucalyptus dans la zone autour des aires protégées de Côrrego Grande et Rio Preto, il a créé un grand nombre de petites propriétés au lieu d'une seule grande pour éviter de payer une « compensation environnementale », c'est-à-dire la somme que les entreprises doivent verser aux aires protégées chaque fois qu'elles entreprennent des initiatives à fort impact environnemental. (6) Et bien que Suzano affirme qu'il « protège » plus que ne le prévoit la loi brésilienne, ces parcelles « vertes » sont extrêmement fragmentées et entourées de monocultures. Et plus une forêt est fragmentée, plus elle est menacée et plus elle devient donc vulnérable aux incendies.

Un autre point est important à souligner : Suzano négocie des obligations vertes en bourse afin de lever des fonds pour investir dans ces activités de « conservation ». Suzano est le plus grand émetteur brésilien d'obligations vertes. Selon l'entreprise, les millions de dollars recueillis ont été investis dans « des projets qui génèrent des gains environnementaux et financiers dans nos exploitations forestières et industrielles » (italique ajouté). (7)

Dans ce contexte, le WRM a discuté avec Ivonete Gonçalves, un chercheur et militant de longue date au Brésil, afin d'analyser les activités de conservation de Suzano. En raison de contraintes d'espace, on ne trouvera ci-après qu'un résumé de ses réponses, mais on pourra lire les réponses complètes en portugais [ici](#).

WRM : D'après votre expérience, pourquoi pensez-vous que la société Suzano est si « soucieuse » de la conservation et de la biodiversité ?

Ivonete : Les entreprises papetières font constamment des déclarations qui ne correspondent pas à la réalité. Je vois cela depuis près de trente ans. Le mouvement historique montre que cette stratégie vient du mode de production capitaliste, ce n'est donc pas nouveau. Les entreprises ont toujours agi avec des informations qui sont déconnectées de la réalité. Elles sont expertes en matière de dissimulation. Lorsque l'entreprise est applaudie pour avoir prétendu qu'elle « avait plus de forêts que de plantations », c'est une supercherie. Cette supercherie a clairement été inventée dans le but de créer un climat favorable pour l'entreprise, à un moment de profonde réflexion sur le remplacement des forêts primaires par des plantations et les conséquences que cela a pour l'humanité.

Suzano doit indiquer à quel public il s'adresse. Il s'adresse sûrement à ses partenaires et à son conseil d'administration, car les habitants de la région savent déjà comment [ces entreprises] agissent, dans la mesure où elles sont présentes ici depuis longtemps. Pour une entreprise de cette taille, il n'est pas possible de se préoccuper de la conservation ou de la biodiversité. Il suffit de regarder leur bilan – l'expansion de leurs plantations qui provoque la déforestation – pour que ce discours soit discrédité.

Et aujourd'hui, avec tant de modifications génétiques, nous ne savons pas exactement quelle espèce [d'eucalyptus] est maintenant plantée ici. Et la destruction continue. Il suffit de voir, par exemple, quelle quantité d'eau de la nappe phréatique est absorbée quotidiennement par chaque arbre ; et il y a environ 1 500 arbres par hectare sur un total de plus d'un million d'hectares d'eucalyptus. De plus, environ 80 mètres cubes d'eau par minute sont fournis à chacune des deux usines de la région. Et nous devons prendre en compte les différents poisons, aux utilisations et modalités différentes, qui sont dispersés manuellement ou par avion – appliqués sans arrêt à chaque étape de la production. Nous devons également insister sur l'appauvrissement du sol, car « toute vie sur notre planète dépend d'un sol vivant : l'eau des rivières et des puits, la végétation, la santé humaine, la nourriture et même le climat. L'érosion, les inondations et la désertification qui sont si fréquentes aujourd'hui sont le résultat de sols morts. » (8) Et en plus de tous les maux causés par des entreprises comme Suzano, les communautés rurales – qui subissent l'oppression des plantations d'eucalyptus – sont dans l'incapacité de produire des aliments sains car elles sont périodiquement envahies par des poisons provenant des plantations industrielles. Les arbres utilisés pour la production du papier se nourrissent continuellement de poisons.

Ainsi, des concepts tels que « conservation » ou « biodiversité » ont été déformés au point de ne pas être reconnus par ceux qui vivent dans la région, ou par toute personne sensée qui connaît bien la région.

WRM : Selon vous, comment une entreprise dont l'activité a été et continue d'être une cause directe de déforestation à grande échelle peut-elle prétendre si tranquillement être un « leader de la durabilité » ?

Ivonete : L'élaboration de concepts pour manipuler une idéologie de la durabilité n'existe que dans le discours des entreprises et de leurs alliés. Et ces concepts tentent de rendre la cruauté des activités d'entreprises comme Suzano plus acceptables pour des publics particuliers. Cette cruauté apparaît à différents moments, à commencer par la destruction de la Forêt atlantique, l'un des écosystèmes les plus diversifiés de la planète !

Et puisqu'il s'agit de donner une opinion, je vais partager quelques réflexions qui, selon moi, sont pertinentes pour ce moment de l'histoire. Face à la crise mondiale majeure due au virus Covid-19, je pense qu'il est important de réfléchir et de chercher de nouvelles voies. J'ai l'impression d'être une voyageuse à l'époque actuelle, qui constate la continuation passé-présent de l'expropriation des terres, d'une réalité d'injustice environnementale, là où je vis et où je subis également les conséquences désastreuses du projet Suzano et Stora Enso. Je profite de la retraite forcée provoquée par la nature pour penser et rêver globalement avec une conscience locale, sans essayer d'épuiser la question ou d'en faire une vérité unique. Mais c'est quelque chose qui, à mon avis, est salutaire pour le Sud comme pour le Nord, parce que la situation mondiale provoquée par le Covid-19 confirme que nous sommes tous vulnérables et que l'économie capitaliste ne « sauve » personne. Ainsi, la nature m'a appris, pendant mes années de recherche et d'expérience avec les plantations d'eucalyptus et d'autres plantations de monoculture, que les « ravageurs » n'existent pas. Ce qui existe, c'est le déséquilibre. Lorsque nous troquons la diversité contre des (mono)cultures dans le monde entier, avec tout un ensemble d'intrants synthétiques, nous déséquilibrons l'écosystème mondial et les agents pathogènes se transforment. Ils deviennent plus forts et attaquent les plantes et les animaux, et même les humains. En revanche, j'ai vu par expérience qu'avec les projets d'agroécologie, tous les êtres s'intègrent naturellement sans causer de mal et l'écosystème est en équilibre et donne la vie – une vie abondante – à tous les êtres.

Une société basée sur les monocultures est exclusive et favorise une inégalité sociale aiguë, ce qui conduit à l'impossibilité de couvrir les besoins de base comme la nourriture et l'eau pour la plupart des gens. Aménageons donc un espace pour partager les expériences dans le monde entier, pour nourrir l'espoir parmi les groupes minoritaires, que ce soit à la campagne ou en ville. Je pense que le moment est venu pour des entreprises comme Suzano, Stora Enso et d'autres – avec leurs lourds passifs d'expropriation de la nature et des personnes – de recentrer l'attention sur ceux qui ont des droits : les peuples et les territoires.

WRM : Quelle est la stratégie de Suzano ? Que signifie la « conservation » pour cette entreprise ?

Ivonete : Suzano affirme que près de 40 % de ses terres sont utilisées pour la conservation.

Cependant, il est facile de montrer que ces informations sont fausses. Pour le prouver, il suffit de faire le tour des nombreuses plantations d'arbres (entendues ici au sens de plantations de cultures commerciales) bordant les routes et les communautés et de voir les traces visibles de la Forêt atlantique ; ou on peut le faire avec des images obtenues par géotraitement. Même en tenant compte des trois parcs nationaux de conservation de la Forêt atlantique, le pourcentage publié par l'entreprise n'est pas atteint. Ensemble, les trois parcs totalisent moins de 100 000 hectares. Le parc national de Pau Brasil couvre 19 000 hectares, le parc national de Monte Pascoal 22 383 hectares et le parc national de

Discovery 21 213 hectares. Autrement dit, on arrive à un total de 62 596 hectares de forêts primaires.

L'occupation par Suzano et Stora Enso d'une grande partie du territoire entraîne des conflits et ces conflits sont suscités par la création des plantations d'arbres dans cette région. D'innombrables conflits résultant de litiges fonciers affectent des communautés autochtones et quilombolas et de petits agriculteurs sans terre. Un lobby puissant réprime toutes les initiatives visant à revendiquer des droits. La répression est exercée via des appareils d'État tels que la police et les tribunaux. Toute initiative des communautés visant à défendre leurs territoires est réprimée et les dirigeants sont persécutés. Aujourd'hui, la politique d'extrême droite mise en place dans le pays renforce cette stratégie.

WRM : La situation des communautés s'est-elle améliorée avec les programmes de conservation de l'entreprise ?

Ivonete : Les populations fortement affectées, tout comme les visiteurs attentifs, n'ont constaté aucune amélioration. En ces temps de crise, la situation est encore plus tendue. Les quelques politiques publiques favorables aux populations affectées par le projet de plantation d'eucalyptus ont été totalement détruites. Les petits agriculteurs n'ont plus de soutien ou d'appui institutionnel.

Cependant le problème est atténué par les initiatives lancées par les mouvements de travailleurs ruraux sans terre – principalement le MST (Mouvement des sans-terre), qui est implanté dans différentes régions et travaille sans relâche à la production de la nourriture. Des aliments sains et agroécologiques, sans pesticides. Le MST a également fixé un plan national pour récupérer les zones dégradées, et dans l'État de Bahía, l'objectif est de planter un million de plantes de différentes variétés, en s'appuyant sur une méthode agroécologique.

(1) Mongabay, Brazilian state invites private companies to run Atlantic Forest parks, 2016, <https://news.mongabay.com/2016/12/brazilian-state-invites-private-companies-to-run-atlantic-forest-parks/>

(2) Suzano, About Us, <https://ve.linkedin.com/company/suzano>

(3) UN SDG Partnership, How Suzano's Restoration Program transforms degraded, pastureland into regenerative, native Brazilian vegetation, <https://sustainabledevelopment.un.org/partnership/?p=30660>

(4) Suzano Papel e Celulose, Green Bonds Annual Report, 2017, http://ir.suzano.com.br/fck_temp/16_32/file/Suzano_Green_Bonds_Relat%C3%B3rio%20Anual%202017%20-%20EN.pdf

(5) Voir les informations sur les impacts de Fibria sur: <https://wrm.org.uy/fr/?s=fibria> ; et les impacts de Suzano sur : <https://wrm.org.uy/fr/?s=Suzano>

(6) Mongabay, In Brazil's Atlantic Forest, conservation efforts drown in a sea of eucalyptus, 2017, <https://news.mongabay.com/2017/04/in-brazils-atlantic-forest-conservation-efforts-drown-in-a-sea-of-eucalyptus/>

(7) Idem (4)

(8) PRIMAVESI, Ana. MANUEL DO SOLO VIVO. 2016. 2e édition révisée. Expressão Popular. San Pablo. 2016.

Patriarcats dans les forêts en Inde : communautés en péril



Illustration: MAKAAAM

L'historique des conflits fonciers dans les zones forestières de l'Inde est systématiquement lié à l'imposition de la domination coloniale de l'Empire britannique sur ces forêts en tant que territoires à conquérir pour leur propre usage commercial. **Les politiques forestières contemporaines de l'Inde sont issues de ces dirigeants coloniaux et de leurs priorités.** Plusieurs mesures ont été introduites par le Département des forêts et de l'environnement dans les années 80 dans le but de décentraliser la gouvernance forestière et de surmonter les séquelles de la gouvernance autocratique (1). Cependant, les observations font essentiellement apparaître le contrôle autoritaire et la gestion techno-scientifique et bureaucratique des forêts par ce Département, aux dépens des communautés qui vivent avec leurs forêts.

Ces politiques de contrôle sont juxtaposées aux héritages culturels des communautés forestières, qui gèrent leur vie quotidienne dans une relation rythmique avec la vie écologique. Les *Adivasis*, comme sont appelés les habitants des zones forestières en Inde, ont été classés dans la catégorie des « tribus répertoriées » et ont obtenu un statut spécial par le biais d'une loi constitutionnelle après l'indépendance. Exerçant un contrôle de facto sur leurs terres et ayant développé des méthodes de culture appropriées avec une empreinte écologique minimale, telles que leurs systèmes de culture itinérante de « *nevad* » dans le Madhya Pradesh, de « *valra* » dans le sud du Rajasthan ou de « *podu* » dans l'Andhra Pradesh, ils sont connus pour avoir « adoré leur terre et élevé leurs enfants grâce à sa générosité » (2). **Progressivement, les interventions de l'État et la forte présence du Département des forêts ont cependant érodé ces systèmes.** L'État préfère désormais sanctionner ces pratiques, souvent sur la base de délits insignifiants prétendument perpétrés par les *Adivasis* ou les habitants des forêts, alors qu'ils sont en réalité les gardiens de la forêt.

Comment les femmes vivent les changements autour de la propriété, des relations et des pratiques forestières

Mes recherches en Inde occidentale, dans le sud du Rajasthan, révèlent que les femmes jouent un rôle central dans la conservation des forêts tout autant qu'elles dépendent des forêts pour leurs moyens de subsistance depuis des siècles. Trop souvent cependant, le récit

colonial domine celui de la gestion forestière. Peu d'attention est accordée aux interdépendances entre les communautés pour revendiquer des espaces et vivre dans des environnements diversifiés avec les cultures respectives de leurs civilisations. **En adoptant cette perspective d'interdépendances plutôt qu'une perspective de chronologie linéaire coloniale axée sur la croissance (3), on peut comprendre les pratiques de gestion et de conservation des communautés forestières.** Les communautés forestières, en tant que porteuses de connaissances, identifient la signification sacrée et symbolique des ressources vitales dans leurs moyens de subsistance et leurs pratiques de vie en tant que cueilleurs et responsables de troupeaux, qui pratiquaient l'agriculture itinérante tout en cherchant de la nourriture et des plantes dans les forêts.

Et c'est dans ces interdépendances que l'on trouve les histoires des femmes. Leur vie et leur rôle dans la conservation et la protection sont visibles lorsqu'elles patrouillent dans les forêts et pénalisent ceux qui enfreignent les règles de protection et de régénération convenues collectivement, telles que les rotations et les clôtures. Les rythmes et la culture de leurs pratiques sont ancrés dans la relation entretenue avec ces régions au fil des générations, les femmes étant les figures emblématiques de ce système de relations et de connaissances, compte tenu de leurs pratiques de vie et rituels quotidiens.

Pourtant, les femmes reçoivent rarement une reconnaissance officielle de ces rôles, même dans les structures de gouvernance traditionnelles, étant donné leurs structures patriarcales de prise de décision dans les régions centrales de l'Inde. (4)

Dans tout le pays, le Département des forêts et ses fonctionnaires continuent le plus souvent de considérer les forêts comme leur territoire et d'imposer leur autorité par l'application de la loi sur la conservation des forêts (Forest Conservation Act) et des lois ultérieures, en particulier dans les régions classées comme zone forestière réservée ou protégée. **On observe une domination des concepts de territoire et de frontières, tirés des discours masculinistes de conquête et de capture, de clôtures et de « divisions » visant à créer des barrières spatiales administratives qui sont imposées au continuum écologique qu'est la forêt.**

En recourant aux patriarcats institutionnels, le Département des forêts s'est auto-attribué le rôle de juger de la prétendue violation des règles forestières. De cette façon, le Département continue de pénaliser et de criminaliser les habitants des forêts pour des actes d'empiètement ou en rendant les communautés responsables de la destruction des forêts et en adoptant des mesures agressives d'expulsion. Les racines des conflits résident dans le décalage entre la propriété foncière officiellement reconnue et la possession et la gestion coutumière des terres, ce qui entraîne également l'accaparement des terres par des personnes extérieures à la communauté et la dégradation de l'environnement (5). La tendance à introduire des régimes de propriété privée dans les anciens communs a renforcé non seulement la perception de soi comme « un autre », mais aussi le risque de pauvreté, de mauvaise santé et de violations des droits humains des communautés. De ce fait, les droits fonciers ne sont pas garantis dans les cadres juridiques construits de manière patriarcale considérés comme acceptables pour le gouvernement.

La violence et les processus d'exploitation vécus par les femmes semblent être une métaphore du changement radical par rapport à la façon dont les communautés ont eu l'habitude de vivre et de se comporter dans leurs sociétés forestières. Bien que les sociétés *Adivasi* ne soient pas exemptes de violence et de l'empreinte des patriarcats, les femmes

sont reconnues comme détentrices de ces sociétés ainsi que des moyens sociaux pour lutter contre les maux sociaux à l'égard des femmes à mesure qu'ils se présentent. Cependant, au fil des décennies, **le patriarcat a renforcé sa présence dans les terres forestières par le biais des outils de marché des régimes de propriété privée et par la perception que les femmes jouent un rôle secondaire.**

Plus explicitement, la présence masculine de l'État dans les forêts a pris la forme d'un appareil de sécurité qui vise à lutter contre ce que l'État qualifie d'« extrémisme de gauche » ainsi que contre les militants des droits de l'homme et de la recherche. Il est de notoriété publique que les systèmes de gouvernance forestière sont très défaillants, avec de grandes étendues de terres arides qui sont qualifiées de forêts et inversement. La réduction des terres disponibles pour les communautés, la migration de détresse due au déplacement induit par le développement et l'augmentation de l'incidence de la violence dans les zones forestières sont alimentées par les ambiguïtés dans l'application de lois, qui sont souvent conçues pour faciliter les manipulations des acteurs du marché et de l'État autoritaire. Dans ces turbulences, **les femmes sont pour la plupart exposées, au quotidien, à la colère des gardes forestiers locaux.** En protégeant leurs forêts, elles protègent également celles que les mafias forestières cherchent à acquérir pour leur pillage et résistent au détournement de forêts que l'État peut attribuer en fonction de ses intérêts commerciaux, comme cela s'est produit dans la région d'Hasdeo dans le Chhattisgarh ou la région de Talabira dans l'Odisha (6). Ces terrains communs, qui ont été une source de subsistance et de patrimoine en tant qu'espaces partagés et sacrés, sont maintenant des terrains que les communautés revendiquent, dont elles refusent le détournement et qu'elles ont peu d'occasions de gérer, puisque le Département des forêts et les principaux défenseurs de l'environnement rejettent et tournent en dérision leur savoir, afin de « protéger » les forêts de ceux qui ont en fait gardé, protégé ces forêts et vécu avec elles !

La négociation de la Loi sur les droits forestiers

La Loi sur les droits forestiers a été proposée comme un moyen de remédier à « l'injustice historique » envers les *Adivasis* et reconnaît des droits forestiers communautaires et des droits forestiers individuels. Les mouvements et les individus qui se sont réunis sous l'égide de la Campagne pour la survie et la dignité (Campaign for Survival and Dignity - CSD) pour proposer cette loi et pousser à son adoption, s'intéressaient prioritairement à la protection des forêts communautaires. Leurs arguments étaient tirés de la sagesse intuitive du mode de vie des *Adivasis* et non d'une position genrée (en fait, l'auteur a subi la colère des dirigeants du mouvement qui ont rejeté ses préoccupations en matière de genre et ont explicitement rejeté les positions de genre, qualifiées d'opportunisme de développement international). L'inclusion des femmes en tant que copropriétaires a été un problème « discrètement ignoré sans résistance significative, car les femmes font partie de la société et ont besoin de la reconnaissance de leurs rôles », comme le constate Sarin, une membre dirigeante de la CSD lors de la réunion MAKAAAM 2017 qui œuvre en faveur de la reconnaissance des droits des agricultrices en Inde.

Cependant, la mise en œuvre de la loi s'est essentiellement concentrée sur la revendication des droits de propriété individuels, sous l'influence de la vision dominante des sociétés patriarcales et des efforts des ONG et de la société civile, tandis que les libéraux progressistes cherchaient à appliquer efficacement la Loi sur les droits forestiers dans un « cadre fondé sur les droits ». (7) Par conséquent, la reconnaissance des revendications au nom des individus est devenue la question clé, et l'enregistrement des noms de femmes en

tant que copropriétaires est devenu la priorité en matière de genre. Soucieux d'assurer l'application de la Loi, **la persistance d'un régime prolétarien privé écrasant a contraint les communautés Adivasi à rejoindre le régime des propriétés privées.** Ce n'est qu'avec l'adoption de la Loi sur les droits forestiers de 2006 que les sociétés tribales ont commencé à associer les femmes à la propriété des terres par le biais des revendications de la loi FRA, bien que plusieurs sociétés aient adopté ces normes patriarcales d'enregistrement des propriétés privées beaucoup plus tôt.

Les dispositions de la loi relatives à la représentation dans les organes de décision ont également conduit à l'inclusion des femmes dans les comités des droits forestiers (mais il y a toujours une résistance à leur participation active aux forums décisionnels traditionnels) et au transfert du dossier de revendication conjointe dans le Registre des droits de propriété (8), ce qui représente une négation des dispositions de la loi FRA 2006. Des tentatives sont également en cours pour dissimuler les séparations entre la Gestion conjointe des forêts (Joint Forest Management - JFM) et les comités des droits forestiers et reconnaître les Comités de gestion conjointe des forêts (JFMC) en application de la loi FRA, en violation des dispositions de cette loi. Du point de vue de la gouvernance démocratique, les femmes ont pris conscience du fait qu'il est important de résister, car la FRA est une loi et doit l'emporter, mais les incitations financières convainquent les gens de faire de fausses promesses pour que la Cogestion des forêts puisse continuer à prévaloir. Le fait que les JFMC soient actuellement les dépositaires d'importantes dotations en espèces provenant des ressources de la Loi sur le fonds de reboisement compensatoire (9) rend difficile le refus ou le rejet de la JFM. Ainsi, **le programme JFM, introduit en tant que dispositif progressif dans un régime bureaucratique par ailleurs autoritaire, pour promouvoir les stratégies de gouvernance progressistes de la « foresterie participative » à travers différentes étapes telles que la représentation des femmes parmi les dirigeants, reste largement contrôlé par un Département des forêts autoritaire** afin d'affaiblir la Loi sur les droits forestiers et d'assurer le maintien du contrôle du Département des forêts sur les ressources forestières communautaires.

La législation récente concernant le soi-disant « reboisement compensatoire » accentue le côté paradoxal de cette situation en détournant les forêts des habitants traditionnels autochtones vers d'autres usages, et en occupant des terres ailleurs pour « compenser » ce qui a été détourné. Le détournement des forêts continue d'être une stratégie utilisée pour renforcer la croissance de l'État en fournissant un accès aux ressources minérales et en libérant des terres pour le projet de développement. Bien que la Loi sur les droits forestiers prévoit que le consentement soit obligatoire pour les communautés touchées, **les processus de consentement sont soit contournés, soit complètement contrecarrés.** Les femmes ont insisté à plusieurs reprises sur le fait qu'une telle aliénation et cette dépossession provoquent une profonde fracture dans leur mode de vie en tant que communautés écologiques, un point que les responsables forestiers ont souvent rejeté en le considérant comme une fiction d'un passé révolu.

La Politique forestière nationale de 1988 a reconnu « la tendance à considérer les forêts comme une ressource génératrice de revenus » et le nouveau projet voit dans les forêts un moyen d'améliorer les revenus potentiels et de mettre l'accent sur le bois et la productivité. La politique forestière nationale de 1988 affirmait que « créer un mouvement populaire massif avec la participation des femmes », dans le « principal objectif d'assurer la stabilité environnementale et de maintenir l'équilibre écologique [...] » et que « l'obtention d'avantages économiques directs [devait] être subordonné à cet objectif principal ». Ces

objectifs ont cependant été dépassés par les pratiques de profit économique et sont de plus en plus dilués avec un engagement minimaliste et instrumentalisé auprès des femmes, principalement en tant que main d'œuvre pour les actions entreprises par le Département des forêts.

À l'opposé, les femmes décrivent les forêts comme leur demeure, un espace de vie, un moyen de subsistance, un moyen de secours vital pour la durabilité et le maintien d'une existence écologique et d'un espace sûr. Par conséquent, **la conservation et la gestion de ces forêts représentent un moyen de secours vital et une tradition culturelle qui sont pratiqués presque intuitivement et sont basés sur un savoir hérité depuis des siècles.** Lors d'une récente conférence de presse organisée par MAKAAAM (un forum en faveur des droits des agricultrices) qui visait à soutenir les revendications des femmes sur les forêts, les femmes de Mandla Madhya Pradesh ont insisté sur cette relation et ont parlé de la riche biodiversité qui a répondu à leurs besoins. Elles ont énuméré 24 espèces qui fournissaient des plantes médicinales non cultivées et des produits forestiers non ligneux qui leur procuraient un revenu, en plus du fourrage et du bois de feu provenant du bois séché qu'elles récoltaient dans les forêts. Plus récemment, cependant, les forêts sont devenues des espaces de peur et de rareté, car les femmes continuent de chercher des ressources alors qu'elles sont poursuivies, criminalisées et pénalisées par un Département des forêts de plus en plus vigilant.

Cela a changé//transformé les relations sociales avec les forêts ainsi que les relations intracommunautaires, car les *Adivasis* ou les communautés tribales sont influencées par les pratiques religieuses et culturelles des sociétés patriarcales dominantes et simultanément entraînées dans le piège des régimes de propriété. L'avenir de ces communautés et de leurs forêts est mis en péril, alors qu'elles s'acheminent vers une confrontation avec des régimes qui ont peu de respect pour leurs modes de vie et de connaissance, tout en ayant un intérêt marqué pour les produits retirés de leurs terres.

*Dr Soma Kishore Parthasarathy, somakp@gmail.com
Mahila Kisan Adhikaar Manch, MAKAAAM (Forum pour les droits des agricultrices), Inde*

(1) Le Système de gestion conjointe des forêts visait à la participation des populations à la foresterie sociale et au reboisement

(2) Baviskar EPW 1994, p. 2945

(3) Skaria Studies in History, Sage pub. 1998 p. 194

(4) « Le patriarcat est un système social dans lequel les hommes détiennent le pouvoir principal et disposent de rôles prédominants au niveau du leadership politique, de l'autorité morale, des privilèges sociaux et du contrôle des droits de propriété. Les idéaux du patriarcat servent à expliquer et justifier cette domination et l'attribuer aux différences « naturelles » inhérentes entre les hommes et les femmes.

Voir <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/inde-femmes-communs-et-patriarcat/>

(5) ILDC <https://landportal.org/book/thematic/indigenous-community-land-rights>

(6) Lire <https://www.newsclick.in/Chhattisgarh-NCL-Mine-Operated-by-Adani-Group-Faces-Roadblocks-Owing-to-Tribal-Resistance>

L'exploitation minière, ainsi que les zones devant servir à créer des réserves, sont devenues des obstacles importants à la reconnaissance des droits des communautés. Nandini Sunder documente l'exemple le plus connu du village de Ghatbarra dans le Chhattisgarh, qui a obtenu des droits forestiers communautaires en 2013 dans les forêts de Hasdeo Arand (plus de 820 hectares sur les 2 300 hectares revendiqués) mais dont le titre de propriété a été brusquement annulé en 2016 ; <http://nandinisunder.blogspot.com/2019/04/why-forest-rights-act-is-not-only.html#more>

(7) Voir par exemple Bulletin WRM, Pièges, dilemmes et contradictions du discours sur les droits dans la forêt, 2017, <https://wrm.org.uy/fr/bulletins/numero-234/>

[\(8\) Les revendications concernant les zones forestières doivent être enregistrées dans les registres fiscaux ou le Registre des droits pour que le processus soit considéré comme achevé et contraignant.](#)
(9) Le sigle CAF désigne le Fonds compensatoire de reboisement, communément appelé CAMPA Act, un texte récemment adopté en 2016 par le gouvernement indien. Par cette disposition l'État crée une autorité destinée à recevoir des fonds des industries en échange d'une compensation pour le reboisement et lui « reverse les sommes reçues des organismes utilisateurs pour le reboisement compensatoire, le reboisement compensatoire supplémentaire, le reboisement compensatoire pénal, la valeur actuelle nette et tous les autres montants récupérés auprès de ces organismes en application de la loi de 1980 sur la (conservation) des forêts ». Pour une lecture de ce texte législatif, consulter la note d'information à l'adresse http://legislative.gov.in/sites/default/files/A2016-38_1.pdf

Panamá : autres perspectives sur la « conservation »



Région de Ngäbe-Buglé, Panama. Photo: Flickr / misc.mar

Beaucoup de gouvernements, d'ONG et même de sociétés privées envisagent d'augmenter le nombre d'aires protégées partout sur la planète afin de réduire la perte de biodiversité et la déforestation. Mais l'histoire récente nous montre que le modèle de conservation dominant encore appliqué aujourd'hui ne tient pas compte des peuples autochtones et des autres communautés forestières en tant qu'agents essentiels de la préservation et de la protection des forêts. Au contraire, la plupart des aires protégées interdisent la présence humaine.

Malgré les difficultés liées à la pandémie, nous reproduisons ci-dessous des extraits d'un dialogue avec Rogelio Montezuma, chef du Comité de défense de la Comarca Ngäbe-Buglé. En 2010, les autochtones Ngäbe-Buglé ont opposé une forte résistance pour empêcher que leur territoire soit livré à des entreprises minières et hydroélectriques. Ils ont dû endurer la criminalisation, les massacres et une brutale répression de la part de la police, mais ce fut une lutte consciente pour la vie de leur communauté.

Devant cette forte résistance, le gouvernement du Panamá a alors abrogé la loi de réforme du code minier et interdit l'exploration et l'exploitation minières et les projets hydroélectriques dans la comarca Ngäbe-Buglé. Cependant, le projet hydroélectrique de Barro Blanco n'a pas été annulé parce qu'il est situé à l'extérieur du territoire de la comarca, même s'il a une incidence et touche les communautés Ngäbe qui vivent sur la rive de la rivière où l'on a construit le barrage.

Le Cerro Colorado, que l'on prétendait ouvrir à l'industrie minière, est considéré comme un important site biologique de la Mésoamérique et un poumon de la région.

C'est durant la construction du projet de Barro Blanco que le gouvernement du Panamá, conjointement avec des organisations de conservation internationales, a procédé à la mise en œuvre de programmes de gestion des aires protégées (AP) dans les communautés autochtones qui se trouvent à l'intérieur du Corridor biologique méso-américain de l'Atlantique panaméen (CBMAP). Quatorze (14) aires protégées prioritaires sont envisagées à l'intérieur de ce corridor. La Comarca Ngäbe-Buglé se trouve dans une des trois macro-régions de grande biodiversité.

WRM : Selon votre expérience, que signifie pour vous « faire de la conservation » ?

Rogelio : Les peuples autochtones ont naturellement toujours pratiqué la conservation des forêts et maintenu leur relation avec l'environnement, en favorisant une cohabitation harmonieuse avec l'existence de tous les êtres vivants.

WRM : Selon vous, quels sont les éléments fondamentaux pour que les peuples autochtones puissent préserver les forêts ?

Rogelio : Pour pouvoir préserver les forêts, il faut que être conscient de leur importance et des usages et bénéfices qu'elles procurent, notamment les sources d'eau et la production d'aliments pour la survie, et savoir utiliser ces ressources sans menacer l'environnement ni causer sa destruction.

WRM : D'après votre expérience, quels ont été les effets de la création de l'aire protégée ?

Rogelio : Il existe une aire protégée limitrophe du territoire de la Comarca Ngäbe-Buglé qui crée de l'incertitude dans la population, où certaines pratiques sont restreintes telles que la chasse, l'utilisation des arbres, etc. Cela cause directement un conflit social, car il n'y a eu aucun accord préalable sur ces restrictions. Ils nous ont informés seulement après l'adoption de la résolution qui a établi cette aire protégée et ils ne laissent aucune option aux populations touchées.

WRM : Comment cela a-t-il affecté la conservation des forêts et le tissu social des communautés ?

Rogelio : La conservation de la forêt sans une réelle participation des communautés qui y vivent et en dépendent suscite beaucoup d'inquiétude et de questions. C'est parce que beaucoup des décisions prises sont arbitraires et partielles alors que l'on permet l'exploitation commerciale des ressources naturelles sans en mesurer les conséquences pour les peuples autochtones.

Mozambique : Lettre pour répondre à Portucel et à l'ORAM



Ph: Missão Tabita

Missão Tabita est une organisation religieuse et humanitaire de la société civile mozambicaine. Elle a produit un article qui décrit **la perception qu'ont les communautés rurales concernant l'impact des plantations industrielles de Portucel sur leurs vies**. L'article publié dans le bulletin électronique du WRM ([accessible ici](#)) a été rédigé à l'aide d'informations obtenues lors d'entrevues et de rencontres avec des membres des communautés touchées par la société Portucel dans les districts d'Ile et de Namarroi, province de Zambezia, et aussi des observations directes recueillies sur le terrain.

Missão Tabita et le WRM ont reçu des lettres de la société Portucel ([accessible ici](#)) et de l'ORAM ([accessible ici](#)) qui exigent un droit de réplique à l'article, prétendument parce que celui-ci contient des faussetés. Cependant, ni Portucel ni l'ORAM ont pu étayer leurs affirmations ou démontrer que l'article contient de fausses informations.

L'ORAM accuse les auteurs de l'article d'insinuer qu'elle a reçu de l'argent de la société Portucel, ce qu'elle dément vigoureusement. Toutefois, seul un court fragment de l'article fait référence à l'ORAM : « *En employant la ruse, Portucel a commencé une collaboration avec l'ORAM (Asociación Rural de Ayuda Mutua), une association spécialisée dans la délimitation des terres. Celle-ci a délimité le site proposé de la construction, en alléguant que le barrage servirait à l'irrigation de produits agricoles. Les personnes interviewées n'ont parlé que de l'ORAM, sans savoir que la société Portucel était à l'origine de la manœuvre.* » Cette phrase n'indique pas que l'ORAM a une quelconque relation financière avec la société Portucel ni qu'elle a reçu quoi que ce soit directement ou indirectement de la société.

Par contre, la phrase ci-dessus mentionne le fait que l'ORAM a participé d'une façon indéterminée à la délimitation des terres communautaires dans certaines communautés touchées par Portucel, y compris les communautés où l'on prétend établir des petits barrages. La lettre de l'ORAM confirme cette information.

Dans le contexte du projet de construction de petits barrages pour la promotion de l'horticulture, les communautés contactées pensent que l'ORAM travaille en association avec la société, mais l'ORAM dit que c'est faux.

La relation entre la société Portucel et l'ORAM n'est pas claire pour les communautés rurales interviewées. Dans d'innombrables occasions, les communautés ont confondu les actions des deux entités, une confusion alimentée par la désinformation qui caractérise les actions de Portucel.

Les lettres l'ORAM et de Portucel ne répondent aucunement aux innombrables questions abordées dans l'article et n'apportent aucun élément nouveau au sujet qu'elle traite. Ce sont simplement des lettres qui décrivent les travaux réalisés par chacune de ces organisations. Par exemple, elles mentionnent le programme de développement social de Portucel qui est prétendument « *un des piliers de la valeur partagée entre la société et les communautés locales, en les appuyant dans leur développement économique et social.* »

Durant toutes ces années qui ont suivi l'arrivée de Portucel dans les zones communautaires de la province de Zambezia, diverses communautés touchées nous ont régulièrement informés à propos des promesses d'emploi pour les paysans en échange de la cession de leurs terres et *machambas* (parcelles agricoles), promesses de construction d'écoles et de centres de santé, d'amélioration des routes d'accès et d'ouverture de puits d'eau. Toutes ces promesses ont été formulées dans le contexte des consultations communautaires, une des étapes exigées par la loi pour obtenir le droit d'utiliser et d'exploiter la terre. C'était en raison de ces promesses et de l'énorme pression qu'ils disent avoir ressenti que la grande majorité des membres des communautés ont remis leurs terres à Portucel. Beaucoup d'entre eux affirment qu'ils n'ont pas cédé leurs terres de leur propre volonté libre et spontanée, mais qu'ils ont subi des pressions de la part de la société pour qu'ils cèdent leurs terres et depuis lors leurs vies ne se sont pas améliorées, tant s'en faut. Ils ne savent pas si Portucel était au courant de ces pressions qu'exerçaient essentiellement les structures et les dirigeants locaux. Mais c'est l'entreprise qui a formulé les promesses chaque fois avec la présence du gouvernement local.

Les informations que Missão Tabita a divulguées proviennent d'un travail constant auprès des communautés touchées. Leur publication a pour but de transmettre le plus fidèlement possible les perceptions et les impressions de ces communautés. **Les effets négatifs des plantations de Portucel dans ces communautés sont évidents.** Ces communautés continuent de vivre dans la pauvreté avec un accès à l'eau difficile, sans écoles à proximité et en bon état, sans centres de santé en bon état, sans les feuilles de zinc promises sur les toits des maisons. Alors, où se trouve cette amélioration de la qualité de vie ? C'est ce qui a poussé les gens à céder leurs terres, leur unique richesse !

Missão Tabita n'est pas seule à insister pour dénoncer les effets négatifs visibles ou l'absence d'effets positifs des plantations de Portucel. Plusieurs études d'autres organisations non gouvernementales font part des mêmes plaintes et situations. Une série complète de démarches existe pour tenter de résoudre ces problèmes avec l'entreprise, laquelle refuse obstinément de prendre ses responsabilités, ce qui amplifie l'insatisfaction des communautés rurales. Par ailleurs, du temps et des ressources sont gaspillés dans un programme de développement social que les soi-disant bénéficiaires eux-mêmes ne connaissent pas et qui à leurs yeux n'a guère eu d'impact positif, car il ne réalise pas ce qu'on leur a promis.

La grande majorité des communautés que Portucel mentionne comme ses partenaires stratégiques ne connaissent pas le Programme de développement social de l'entreprise.

Elles ne connaissent pas non plus, et utilisent donc très peu, le mécanisme de gestion des réclamations. **Le peuple continue de se sentir lésé et trompé.** Missão Tabita insiste pour confirmer que des personnes lésées ont perdu leurs *machambas* et leurs terres agricoles dès le début du projet. Selon les membres des communautés que nous avons interviewées, les « négociations » pour la cession des terres communautaires sont individuelles. L'entreprise négocie directement avec chaque propriétaire le versement d'environ 1 500 meticals (environ 24 dollars) pour acheter sa *machamba*, en incluant le travail de nettoyage dudit terrain effectué par le propriétaire et ses proches. Ce paiement ne couvre pas l'achat de la *machamba*, mais bien la rémunération pour le travail de nettoyage de la parcelle et de la *machamba*, qu'ils ont cédé eux-mêmes à l'entreprise. S'agit-il des emplois promis ?

À ce jour, l'entreprise argumente que les problèmes que soulèvent les communautés découlent en grande partie du manque d'information et de communication entre l'entreprise et les communautés. Missão Tabita pense que cette analyse constitue **une grossière simplification des préoccupations des communautés simplement parce que beaucoup d'entre elles ne souhaitent pas changer leur mode de vie, ne veulent pas vivre entourées d'eucalyptus et n'ont aucune idée des effets néfastes de ce type de plantation sur leurs *machambas* quant à la disponibilité de l'eau, l'utilisation de produits agrottoxiques, etc.**

Missão Tabita, Mozambique

Organisation dont l'objectif principal est la recherche de la paix et de la justice sociale en promouvant les droits humains y compris le droit à la terre et aux ressources naturelles, notamment pour les communautés rurales qui dépendent directement d'elles.

RECOMMANDATIONS

Conflits fonciers entre la société de plantations SOCFIN et les communautés en Sierra Leone

Les organisations de la société civile ont accueilli avec satisfaction le rapport du Comité technique créé par le gouvernement de la Sierra Leone pour examiner un différend juridique entre la société multinationale Socfin et les communautés riveraines des plantations de palmiers à huile de la société dans la chefferie de Malen en Sierra Leone. L'achèvement du rapport met fin à la phase d'enquête du processus de règlement des conflits concernant le conflit foncier entre la Socfin et les communautés de la chefferie de Malen et constitue une étape importante dans la recherche d'une solution à ce différend foncier qui existe depuis longtemps.

Pour en savoir plus :

EN: <https://wrm.org.uy/es/?p=18360>

FR: <https://wrm.org.uy/fr/?p=16327>

Appel international pour mettre fin à la violence contre les populations de Colombie

Différents mouvements, organisations et réseaux nationaux et internationaux condamnent et dénoncent vigoureusement les meurtres systématiques et sélectifs de camarades d'organisations rurales et urbaines en Colombie, sans que le gouvernement ou les institutions multilatérales n'aient fait d'investigation responsable sur les meurtres et massacres perpétrés. Depuis le 6 mars, lorsque le premier cas de COVID-19 en Colombie a

été signalé, plus de vingt dirigeants de mouvements sociaux ont été assassinés. Nous sommes solidaires et demandons justice pour tous ces camarades de diverses organisations populaires colombiennes. En plus des meurtres, il y a des menaces et des attaques constantes contre les dirigeants syndicaux et populaires dans toutes les régions de ce pays d'Amérique du Sud. L'appel invite également à dénoncer ces événements et à mener des actions pour vérifier et enquêter sur la gravité des souffrances des populations, dénoncer et révéler cette situation et exhorter le gouvernement colombien à assumer sa responsabilité et son engagement à instaurer la paix en Colombie. Lire l'appel en anglais et en espagnol ici. <https://seguimosenlucha.org/index.php/2020/04/29/llamamiento-internacional-para-detener-la-violencia-contra-el-pueblo-colombiano/>

Le vol de terres est légalisé au Brésil, tandis que l'attention est focalisée sur le Covid-19

Tandis que la plupart des médias s'intéressent prioritairement à la crise du Covid-19, de nouvelles lois foncières au Brésil s'appêtent à ouvrir la voie à une spoliation sans précédent des terres rurales au Brésil, et ainsi à aggraver la déforestation et les destructions sous la pression de la cupidité des industries agroalimentaires et forestières. Si le Congrès national du Brésil approuve avant le 19 mai la mesure provisoire (PM 910) signée par le président Jair Bolsonaro en décembre 2019, des millions d'hectares de terres publiques fédérales pourront être privatisés en autorisant une « procédure auto-déclarative » pour éliminer la bureaucratie. Cela entraînera également l'expulsion de milliers de petits agriculteurs et de membres de populations rurales et de communautés à la périphérie des villes. Pendant ce temps, les destructeurs des forêts progressent rapidement. On a en effet enregistré une croissance de la déforestation de 63,7 % en Amazonie brésilienne pendant le seul mois d'avril. Lire plus d'informations ici et ici en portugais et ici en anglais.

PO: https://www.grain.org/system/attachments/sources/000/005/853/original/Land_Robbery_in_Brazil_complete_version_PT_footnotes.pdf

PO: <https://www.brasildefato.com.br/2020/05/08/desmatamento-na-amazonia-cresce-63-7-em-abril-grileiro-nao-faz-home-office>

EN : <https://www.farmlandgrab.org/post/view/29613>

Comment les gouvernements asiatiques ont-ils réagi à la pandémie de COVID-19 ?

Dans l'article introductif du bulletin Focus on the Global South, Shalmali Guttal alerte sur la façon dont les mesures de confinement au Pakistan, en Inde, en Thaïlande, au Vietnam, au Cambodge, au Myanmar et aux Philippines ont laissé sans salaire, sans abri, sans nourriture et sans soins de santé des millions de travailleurs du secteur informel, de travailleurs agricoles et migrants, de vendeurs de rue et de travailleurs des secteurs des loisirs et du tourisme, et ont empêché les agriculteurs, les pêcheurs et les éleveurs de mener des activités essentielles de production alimentaire. Elle alerte en outre sur l'un des plus grands dangers des mesures d'urgence qui sont censées protéger les populations dans des circonstances exceptionnelles, comme la pandémie de COVID 19 : elles peuvent se prolonger indéfiniment. Le COVID-19 a fourni aux dirigeants/régimes politiques de nombreux pays l'occasion d'adopter des politiques qui favorisent leurs intérêts, qui peuvent devenir institutionnalisées et être utilisées dans d'autres circonstances que les régimes au pouvoir jugent exceptionnelles. Lire l'article en anglais ici. <https://focusweb.org/how-have-asian-governments-responded-to-the-covid-19-pandemic/>

Un kit d'information militant face à la pandémie

Le Réseau des femmes africaines contre l'extraction des ressources (WOMIN) a rassemblé des informations utiles pour les militantes confrontées aux mesures prises contre la pandémie. Ce kit rassemble des informations de base sur la santé, des outils d'aide à

l'organisation du travail (comment accéder à l'aide juridique, comment prendre soin de votre communauté en cas de crise, comment organiser des réunions et des ateliers en ligne), ainsi que des lectures pour une analyse et des recherches plus approfondies, en particulier dans une perspective écoféministe, de justice pour les femmes et d'analyse radicale, et avec un effort conscient visant à mieux faire connaître le mouvement africain et les contributions des militantes à ce débat grandissant. Accès au dossier en anglais ici.

<https://womin.org.za/resource-library/an-activist%E2%80%99s-covid-19-resources-pack.html>

Le Mouvement des travailleurs ruraux sans terre (MST) plante 1 000 arbres dans un campement de l'État du Paraná, au Brésil

500 arbres indigènes et 500 arbres fruitiers ont été plantés au camp de Maila Sabrina, lors de la clôture du stage de formation pour les collectifs pédagogiques des écoles du Mouvement des travailleurs ruraux sans terre (MST) au Paraná. L'action s'inscrit dans le cadre du Plan national « Planter des arbres, produire des aliments sains », lancé par le MST fin 2019, avec pour objectif de planter 100 millions d'arbres dans tout le Brésil, sur 10 ans. L'acte mystique et politique de planter des arbres vise à dénoncer la logique perverse et destructrice de l'agro-industrie et du marché minier. Voir la note (en anglais) ici.

<https://www.mstbrazil.org/news/mst-families-educators-plant-1000-trees-encampment-paran%C3%A1>

Les articles du bulletin peuvent être reproduits ou diffusés en mentionnant la source suivante : Bulletin 249 du Mouvement mondial pour les forêts tropicales (WRM) : « Les Aires Protégées alimentent les profits des entreprises et les destructions » (<https://wrm.org.uy/fr/>)

Inscrivez-vous au Bulletin du WRM : <http://eepurl.com/8YG29>

Le Bulletin cherche à appuyer et à soutenir les combats des peuples qui défendent leurs forêts et leurs territoires. L'inscription est gratuite.

Vous avez manqué le dernier numéro du Bulletin WRM intitulé « Des communautés résistent à la déforestation et aux tactiques de greenwashing » ? [Vous pouvez le consulter, ainsi que tous les précédents numéros du bulletin WRM, en cliquant sur ce lien.](#)

Bulletin du Mouvement Mondial pour les Forêts (WRM)

Ce bulletin est également disponible en anglais, espagnol et portugais

Editeur: Joanna Cabello

Appui éditorial: Elizabeth Díaz, Lucía Guadagno, Jutta Kill, Winfridus Overbeek et Teresa Pérez

Secrétariat International du WRM

Avenue General María Paz 1615 bureau 3. CP 11400, Montevideo, Uruguay

Tel/fax: +598 2605 6943

wrm@wrm.org.uy - <http://wrm.org.uy/fr/>